



ÉTAT DES LIEUX DES ÉQUIPEMENTS DU TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE

2019



Étude menée par l'UNAT Nouvelle-Aquitaine,
sur commande et avec le soutien de la
Région Nouvelle-Aquitaine.



SOMMAIRE

- Le Tourisme Social et Solidaire, qu'est-ce c'est ?

Introduction

- Rappel de la commande et contexte
- Méthodologie et partis pris
- Chronologie de l'étude
- Typologie des équipements retenus
- Points sur les agréments et labels

Résultats de l'enquête

- Répartition spatiale et environnement des équipements
- Zoom sur la gestion des équipements
- Description de l'offre et de l'activité
- Impact socio-économiques
- Démarche qualité et environnement
- Identification des friches
- Préconisations
- Conclusions

Le Tourisme Social et Solidaire, qu'est-ce que c'est ?

Le tourisme social n'est apparu qu'au XXe siècle, alors que la notion de tourisme est apparue au XIXe, à une époque, où le voyage et les vacances étaient seulement réservés à une élite. C'est l'adoption de la Convention sur les congés payés, signée par l'Organisation Internationale du Travail (OIT) en 1936 qui marque le point de départ du tourisme social en France. Le principe de cette convention sera également repris dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Ainsi, les vacances ne sont plus uniquement autorisées, elles deviennent un droit.

Certains historiens estiment toutefois que le tourisme social serait né quelques décennies auparavant, avec la création de colonies de vacances pour enfants défavorisés (activité plus tard reconnue pour son intérêt éducatif, et donc élargie à toutes les classes sociales) et l'apparition d'auberges de jeunesse à l'aube du XXème siècle.

Les premières politiques sociales du tourisme apparaissent après la Seconde Guerre mondiale. Elles sont orientées sur deux axes : l'aide à la pierre (construction, rénovation, modernisation d'équipements et d'infrastructures) et l'aide à la personne (mesures facilitant le départ en vacances).

Le tourisme social est un héritage, celui du militantisme d'hommes et de femmes, d'institutions, de collectivités, de syndicats, de comités d'entreprise, et d'associations qui depuis des décennies s'emploient à favoriser et promouvoir le droit et l'accès aux vacances pour tous. Pour autant, le Tourisme Social et Solidaire n'est pas une relique, son histoire ne cesse de s'écrire.

Dans un monde marqué par l'accroissement des inégalités et par une crise écologique sans précédent, l'accès aux vacances pour tous n'est toujours pas garanti, et les enjeux s'accumulent. En effet, aujourd'hui, le Tourisme Social et Solidaire tend à se redéfinir. Malgré la généralisation du low-cost, qui pourrait permettre de penser que tout un chacun peut accéder aux vacances, 40 % des Français ne partent toujours pas. Ainsi, il est nécessaire de souligner que le manque de moyens financiers n'est pas le seul frein au non-départ. Le handicap, la perte de mobilité, la peur de sortir de son environnement, sont des freins qui ne trouvent pas de réponses dans les offres de dernière minute. Qui plus est, lorsqu'on vit sous le seuil de pauvreté, un billet d'avion à 50 euros demeure inaccessible, pourtant le besoin de répit est réel. Les vacances sont un moyen de lutte contre les inégalités et l'exclusion sociale.

Elles permettent d'ouvrir les horizons, de "penser les plaies", de prendre du recul pour mieux se lancer dans de nouveaux projets, etc.

Aussi, les acteurs du Tourisme Social et Solidaire se distinguent depuis longtemps par leur implication dans le développement local des territoires. Une mission qu'ils tendent à renforcer aujourd'hui. En effet, ils participent au maintien de commerces dans les campagnes, soutiennent les producteurs locaux, sont des initiateurs d'animation, etc.

A ce jour, en Nouvelle-Aquitaine, le Tourisme Social et Solidaire représente environ 51 193 lits, soit 18,73% de l'offre nationale (Source : mémento du tourisme 2018).

Introduction

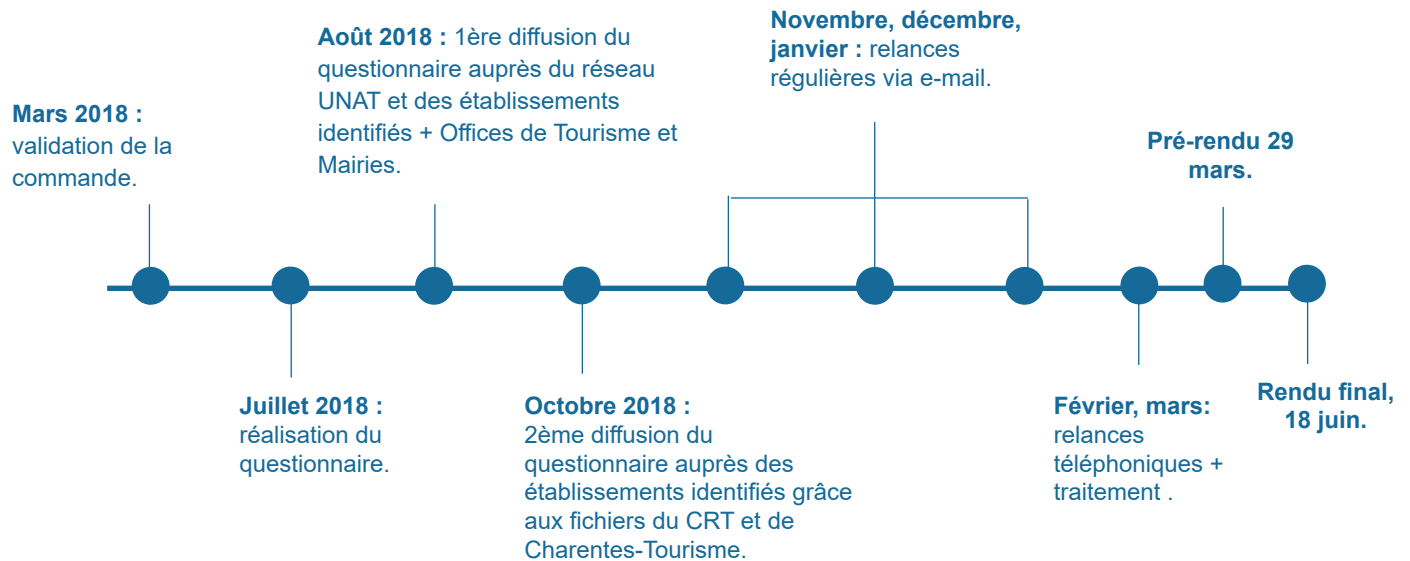
Rappel de la commande et du contexte

Réaliser un inventaire actualisé des établissements relevant du Tourisme Social et Solidaire en Nouvelle-Aquitaine. Proposer une lecture quantitative et qualitative de l'activité des acteurs de ce secteur. Identifier les actions à mener en faveur du Tourisme Social et Solidaire compte tenu des caractéristiques du patrimoine de la Nouvelle-Aquitaine et de ses clientèles.

Point méthodologique

1. Un cahier des charges a été rédigé (voir annexe 1)
2. Un questionnaire a été rédigé en tenant compte de l'étude du Cabinet Somival réalisée sur l'ex-Aquitaine en 2012 (voir annexe 2)
3. Les équipements à questionner ont été identifiés grâce à notre base de données, aux mairies et Offices de Tourisme, au CRT (base Sirtaqui), à la base de donnée du Limousin, celle de Charentes-Tourisme et celle du service « accueil de mineurs », de la Jeunesse et des Sports.
4. Le questionnaire a été diffusé via internet grâce à un Google Form. Puis, des relances via e-mail et par téléphone ont été effectuées.
5. Des entretiens téléphonique ont été organisés.

Chronologie



Typologie des équipements retenus

Dans le cadre de cette étude, nous avons sondés différents types d'équipements, en fonction des critères suivants :

- L'appartenance historique au tourisme social
- Le statut (tout organisme investi dans le champ de l'ESS)
- L'appartenance à un réseau identifié dans le secteur du Tourisme Social et Solidaire
- Les agréments
- L'implication dans des dispositifs d'aide au départ (VACAF, ANCV, etc.)
- L'implication dans une démarche liée au handicap et/ou à l'environnement
- L'implantation géographique et capacité de lits (campings ruraux n'exédants pas les 100 lits).

Les Centres Internationaux de Séjours

Qu' est-ce qu'un Centre International de séjour ?

Un Centre International de Séjour est un lieu d'hébergement et de restauration, qui a aussi vocation à être un lieu culturel.

Son concept repose sur la convivialité, la rencontre et les échanges internationaux. Il dispose ainsi d'importants espaces collectifs favorisant la découverte et la rencontre. Il possède un double agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Éducation Nationale.

Source : Insee

Les auberges de jeunesse

Qu' est-ce qu'une auberge de jeunesse ?

Une auberge de jeunesse est un établissement régi par une association à but non lucratif. Elle offre aux usagers un hébergement et un service de restauration limité et/ou une cuisine individuelle, de même que d'autres prestations, programmes et activités. Ces derniers sont principalement destinés aux jeunes dans un objectif éducatif et récréatif. Elle possède un double agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports et Ministère de l'Éducation Nationale.

Les camping associatifs

Qu' est-ce qu'un camping associatif ?

Les terrains aménagés concernent les terrains de camping ayant une capacité d'accueil supérieur à 6 emplacements ou 20 personnes. C'est à ce mode d'exploitation que l'appellation «terrain de camping» fait référence. Les terrains aménagés sont destinés à l'accueil de tentes, de caravanes, de résidences mobiles de loisirs et d'habitations légères de loisirs. Un camping associatif, est comme son nom l'indique, une structure gérée par une association.

Source : <https://tourisme-expansion.fr>

Les campings communaux ruraux*

Qu' est-ce qu'un camping communal rural ?

En référence à la définition précédente, un camping communal rural est un camping possédé et géré par une commune en zone rurale. Nous avons pris le parti d'intégrer ces structures dans cette étude, car bien souvent les campings communaux participent à l'animation et au maintien d'une activité dans les communes rurales. Nous avons fixé un seuil, celui des 100 lits, car au-delà, il s'agit généralement d'établissements gérés par des entreprises privées, et qui ne témoignent plus des mêmes enjeux.

* n'exédant pas 100 lits

Les gîtes de groupes ruraux associatifs/communaux

bénéficiant de l'agrément Jeunesse et Sports
et de l'agrément Education Populaire

Les villages de vacances

Les refuges de montagne

Les centres sportifs

Qu' est-ce qu'un gîte ?

Un gîte est un hébergement touristique meublé de grande capacité réservé aux randonneurs ou aux groupes d'amis et aux familles qui souhaitent séjourner à la nuitée ou le temps d'un week-end ou de vacances. Le gîte de groupe répond également aux besoins de groupes à la recherche d'une structure d'accueil pour effectuer un séminaire, des classes de découvertes ou encore un stage sportif.

Qu' est-ce qu'un village de vacances ?

Est considéré comme village de vacances tout ensemble d'hébergement faisant l'objet d'une exploitation globale à caractère commercial ou non, destiné à assurer des séjours de vacances et de loisirs, selon un prix forfaitaire comprenant la fourniture de repas ou de moyens individuels pour les préparer et l'usage d'équipements collectifs permettant des activités de loisirs sportifs et culturels. Le village de vacances se distingue du camping par le type d'habitat proposé (pas d'emplacement tente par exemple), mais aussi par l'accent porté sur les activités et animations proposées.

Qu' est-ce qu'un refuge de montagne ?

Un refuge est «un établissement d'hébergement recevant du public gardé ou non, situé en altitude dans un site isolé». La vocation du refuge est d'offrir «un hébergement à caractère collectif à des personnes de passage». Sa capacité est limitée à 150 personnes. L'accueil de mineurs est autorisé malgré la promiscuité de l'hébergement. Un refuge peut aussi disposer d'aménagements permettant de dispenser un service de restauration.

Qu' est-ce qu'un centre sportif ?

Un centre sportif a double vocation : c'est un lieu d'hébergement et de restauration, mais aussi un lieu où sont exercées des activités sportives. Il possède l'agrément Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les centres de vacances

Qu'est-ce qu'un centre de vacances ?

Les centres de vacances (ou colonies de vacances) sont des accueils collectifs avec hébergement pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans lors de leurs congés scolaires, professionnels ou de leurs loisirs. Les groupes accueillis sont composés d'au minimum 12 enfants et/ou adolescents pour une durée supérieure à 5 nuits.

#Tourisme#Solidaire



Point sur les agréments, classements et labels que l'on rencontre dans le TSS

Jeunesse

Agrément Jeunesse et Sports



Dès lors qu'une association est agréée, elle entre dans le réseau d'information et de diffusion de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de son lieu d'implantation. L'association peut solliciter une aide matérielle et pédagogique, de l'Etat. Cet agrément n'est pas obligatoire, mais de nombreuses associations oeuvrant dans le champs du sport l'adoptent car l'agrément offre des possibilités supplémentaires à celle de pouvoir bénéficier d'aides de l'Etat. L'agrément permet par exemple de tenir des buvettes ponctuelles. Il est aussi gage de confiance pour le public qui s'adresse aux associations qui proposent des activités sportives.

Source : <https://www.associations.gouv.fr>

Jeunesse

Agrément Jeunesse et Education populaire

Cet agrément est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative d'une association spécialisée dans l'éducation et la jeunesse. L'agrément Jeunesse et Education populaire date de 1943. Cet agrément permet aussi de solliciter une aide matérielle et/ou financière de l'Etat.

Jeunesse

Agrément PMI

PMI signifie "protection maternelle et infantile". Ainsi, il s'agit d'un agrément qui permet d'accueillir les enfants en bas âge. L'obtention de cet agrément nécessite des infrastructures et un personnel encadrant adapté au public des très jeunes enfants.

Source : <https://www.dossierfamilial.com>

Jeunesse

Label Kidétap

Kidétap est un jeune label de qualité créé en 2018 par des opérateurs du Tourisme Social et Solidaire, attribué aux hébergements accueillant des accueils collectifs de mineurs en vacances ou dans le cadre de séjours scolaires.

Source : <https://www.kidetap.fr>

Handicap

Marque Tourisme et Handicap



Le label «Tourisme et Handicap» est une marque d'État créée en 2001, gérée par l'association Tourisme et Handicap (ATH) . Pour une personne en situation de handicap, cette marque constitue la preuve d'un accueil adapté, elle lui offre une lisibilité sur l'offre touristique qu'elle choisira. Pour les professionnels, cette marque permet de valoriser un engagement fort dans l'accueil de personnes en situation de handicap.

Environnement

Ecolabel Européen



L'Écolabel Européen a été créé en 1992 par la Commission européenne, pour permettre aux consommateurs d'identifier les produits les plus respectueux de l'environnement tout au long de leur cycle de vie. Les équipements touristiques peuvent prétendre à l'obtention de l'Ecolabel européen. L'obtention de ce label leur permet de souligner leur engagement environnemental.

Source : <https://www.ademe.fr>

Environnement

Chouette Nature

Le label Chouette Nature est une distinction environnementale interne au réseau associatif CAP FRANCE. Il a été créé en 2004. A ce jour, 38 villages vacances CAP FRANCE bénéficient du label. Ces villages s'engagent ainsi, à faire le tri, à respecter les essences locales et la biodiversité via des parcours botaniques par exemple, ils respectent aussi le non-usage de désherbants chimiques, proposent des produits locaux, veillent à leurs dépenses énergétiques, etc.

Source : <https://www.capfrance-vacances.com>

Environnement

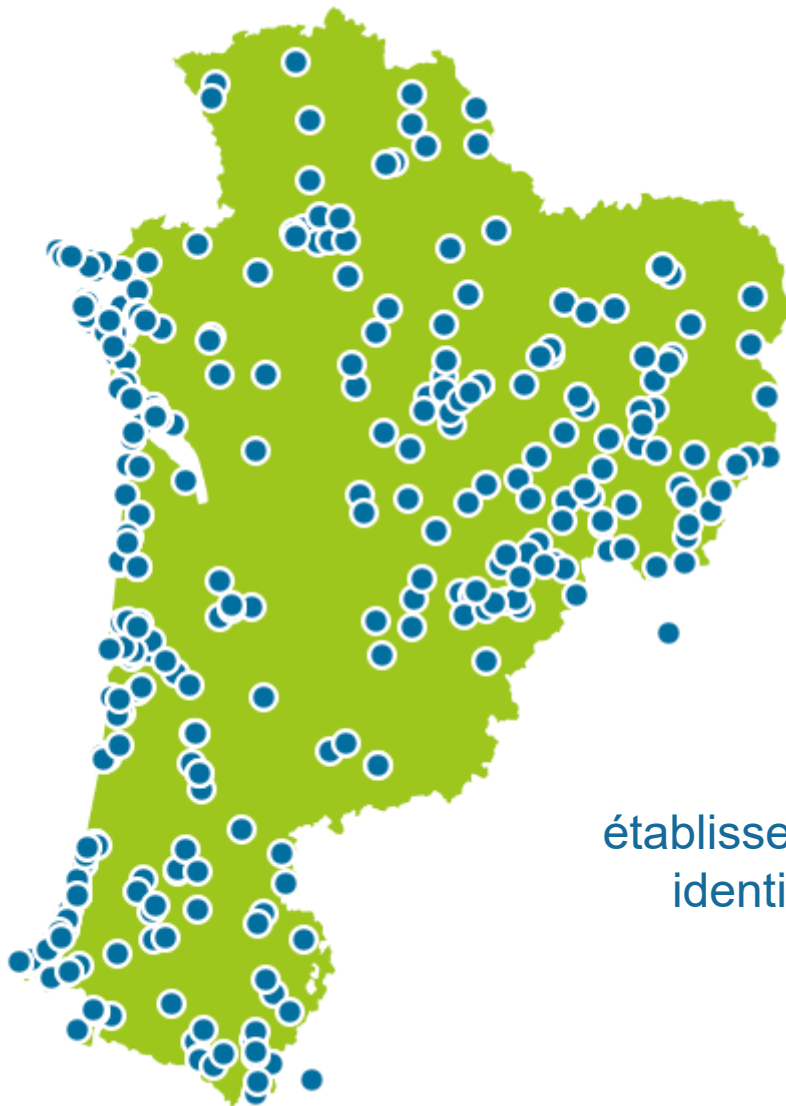
Clef Verte

Clef verte est un écolabel spécifique aux hébergements touristiques. Développé en France depuis 1998, le label Clef verte est, par le nombre de labellisés et par son antériorité, le premier écolabel pour l'hébergement touristique en France.

Source : <https://www.laclefverte.org>

Présentation des résultats

Répartition spatiale et environnement des équipements



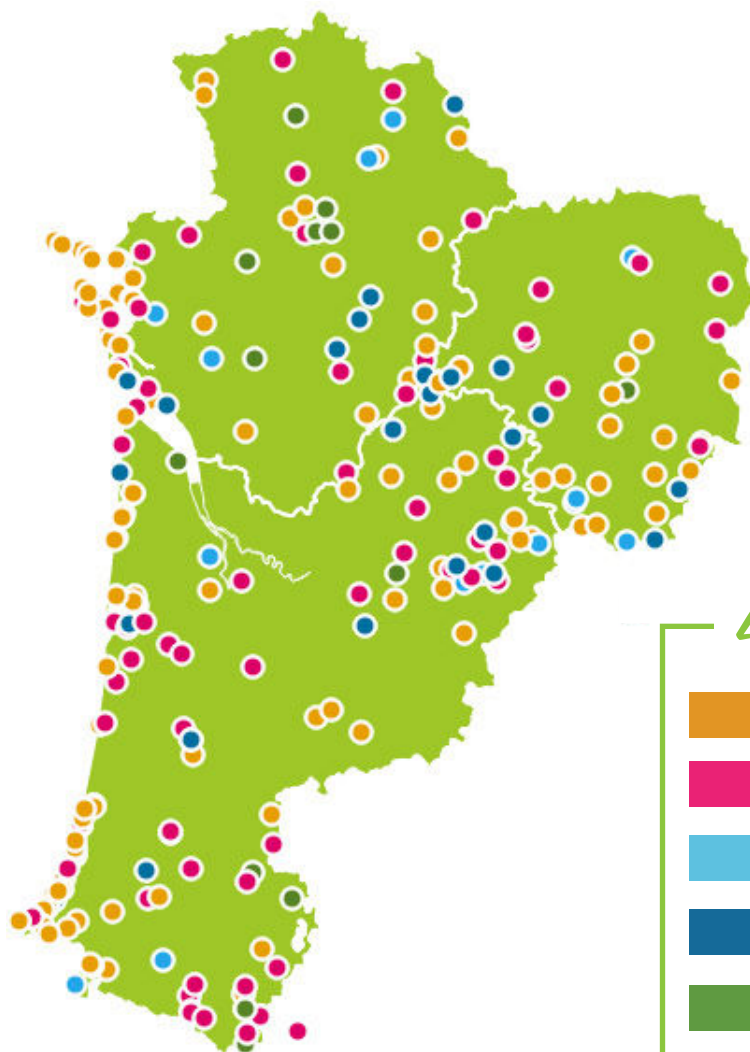
383

établissements ont été
identifiés et sondés

Origine des données et catégorisation des équipements

Les données présentées dans cette étude sont issues d'une enquête réalisée auprès de 383 établissements identifiés comme relevant du Tourisme Social et Solidaire. Dans le cadre de cette enquête, différents fichiers ont été croisés pour identifier les équipements : base UNAT Nouvelle-Aquitaine, Conseil Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine, Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale, mairies, collectivités, offices du tourisme... Afin de proposer des résultats pertinents, certaines catégories d'hébergements ont été réunies du fait de la similarité de leurs offres. Ainsi, les auberges de jeunesse ont été rassemblées avec les Centres Internationaux de séjours, les centres sportifs avec les centres de vacances. Les gîtes et les refuges ont été regroupés sous l'intitulé "autres hébergements"

Typologie et répartition spatiale des répondants



Légende

■	Villages de vacances
■	Centres de vacances
■	Auberges de jeunesse/Centres Internationaux de séjours
■	Campings
■	Autres (refuges, gîtes, etc.)

Villages de vacances	➤	143 équipements	➤	37%
Centre de vacances	➤	137 équipements	➤	36%
Camping	➤	48 équipements	➤	13%
Autres	➤	31 équipements	➤	8%
AJ/CIS	➤	24 équipements	➤	6%

Ce sont les villages de vacances et les centres de vacances qui sont le plus représentés dans cette étude. Ces 2 catégories d'hébergements regroupent à elles seules, 73% du total des équipements identifiés.

Taux de réponse par types d'équipements

Les auberges de jeunesse et les villages de vacances sont les équipements qui affichent le taux de réponse le plus élevé. A elles seules, ces 2 catégories recueillent un taux de retour de plus de 80%. Le taux de retour des centres de vacances et des campings est plus faible, mais reste suffisant. Cette disparité s'explique principalement du fait que le questionnaire ait été administré sur une partie de la période hivernale, un moment de l'année où une majorité des équipements sont fermés. De plus, il a été globalement difficile d'identifier les interlocuteurs appropriés au sein des comités d'entreprise.

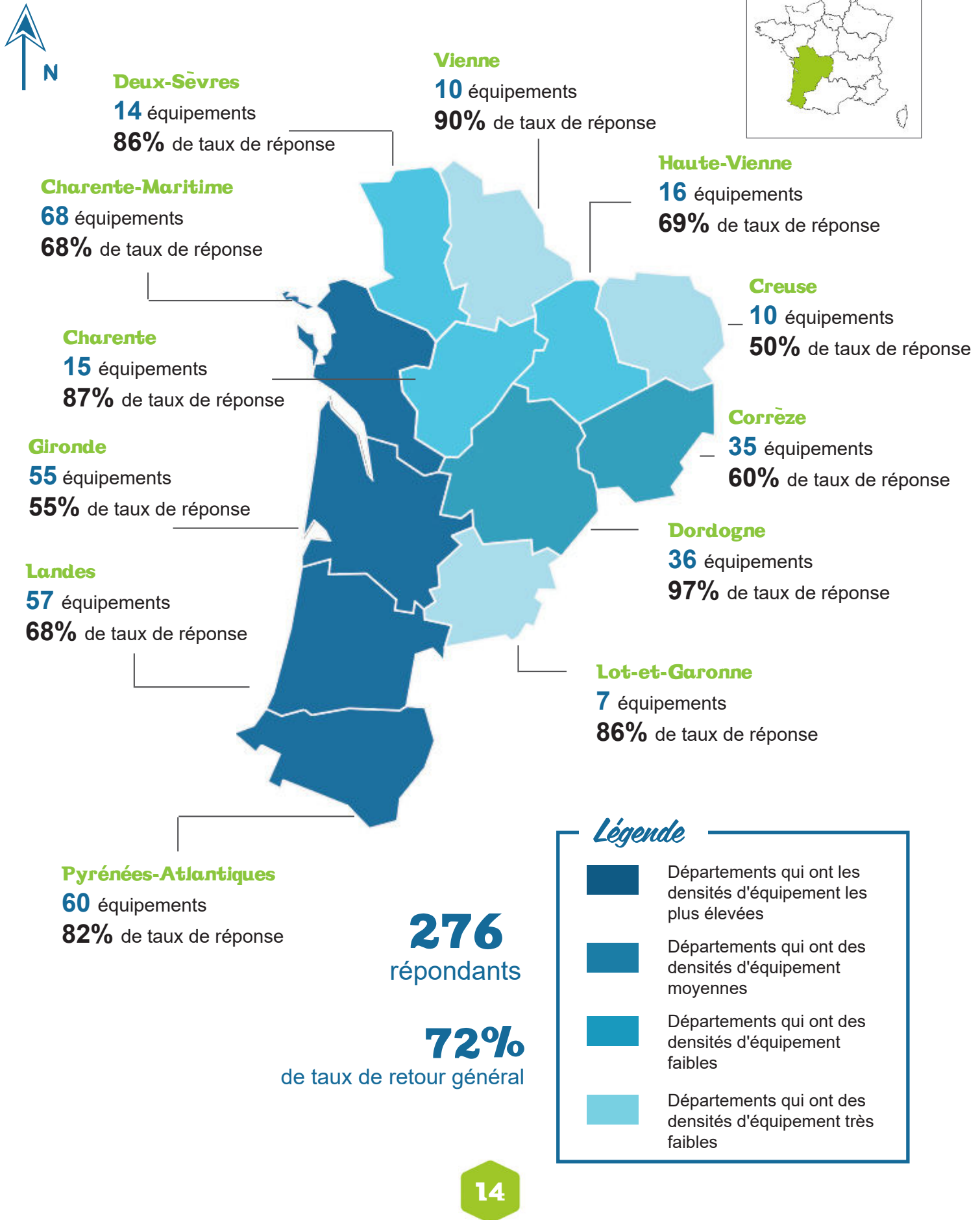
Remarque

Le taux de élevé de réponse par type d'hébergement (plus de 55%) assure une bonne représentativité des résultats.

Taux de retour par structure

	Equipements de référence	Répartition totale	Nombre de répondants	Répartition répondants	Taux de retour
Villages de vacances	143	37 %	121	44 %	85 %
Centres de vacances	137	36 %	86	31 %	63 %
Auberges de jeunesse/CIS	24	6 %	21	8 %	88 %
Campings	48	13 %	28	10 %	58 %
Autres hébergements	31	8 %	20	7 %	65 %
Total	383	100 %	276	100 %	72 %

Répartition des équipements et taux de réponse par département



Taux de retour par département

	Equipements de référence	Répartition totale	Nombre de répondants	Répartition répondants	Taux de retour
Charente	15	4%	13	5%	87%
Charente-Maritime	68	18%	46	17%	68%
Corrèze	35	9%	21	8%	60%
Creuse	10	3%	5	2%	50%
Dordogne	36	9%	35	13%	97%
Gironde	55	14%	30	11%	55%
Landes	57	15%	39	14%	68%
Lot-et-Garonne	7	2%	6	2%	86%
Pyrénées-Atlantiques	60	16%	49	18%	82%
Deux-Sèvres	14	4%	12	4%	86%
Vienne	10	3%	9	3%	90%
Haute-Vienne	16	4%	11	4%	69%
Total	383	100%	276	100%	72%

Remarque

Ainsi, les taux de réponses observés assurent une représentativité élevée des résultats proposés dans cette étude.

Environnement des équipements répondants

	Nombre de répondants	Pourcentage (%)
Mer	108	39,13%
Montagne	15	5,43%
Campagne	142	51,45%
Ville	11	3,99%
Total	276	100%

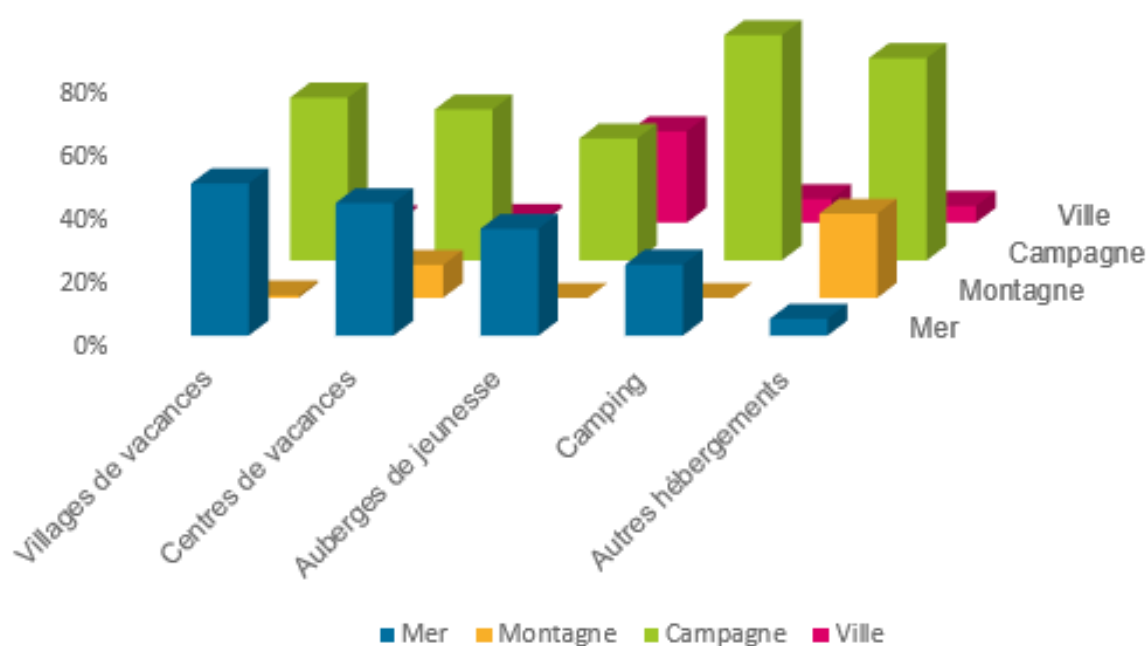
Dans le cadre de cette étude, quatre typologies de destinations ont été retenues.

Aussi, il est possible de constater que la majorité des équipements répondants sont situés en "campagne", puis sur le littoral. Ces observations sont cohérentes avec l'héliotropisme qui marque l'activité touristique de la région, mais également cohérentes avec l'implantation historique des opérateurs du TSS en milieu rural.

Répartition des types d'équipements par environnements

	Mer	Montagne	Campagne	Ville	TOTAL
Villages de vacances	47,54%	0,82%	50,82%	0,82%	100%
Centres de vacances	41,38%	10,34%	47,13%	1,15%	100%
Auberges de jeunesse/CIS	33,33%	0,00%	38,10%	28,57%	100%
Campings	22,22%	0,00%	70,37%	7,41%	100%
Autres hébergements	5,26%	26,32%	63,16%	5,26%	100%
Total	39,13%	5,43%	51,45%	3,99%	

Répartition des types d'équipements par environnements



Les villages de vacances et les centres de vacances sont majoritairement implantés sur le littoral et en campagne. Du fait qu'une importante part des campings identifiés dans cette étude soit la propriété de collectivités en milieu rural, ceux-ci sont principalement situés en campagne (plus de 70%). Ainsi, cette observation est en partie "biaisée" par ce parti-pris. Les auberges de jeunesse, elles, se répartissent équitablement entre le littoral, la campagne et la ville. Les centres de vacances sont majoritairement situés en campagne, puis sur le littoral et en montagne. La catégorie "autres hébergements" qui regroupe les gîtes et refuges ne crée pas de surprise, la majeure partie des établissements est implantée à la campagne (gîtes), et à la montagne (refuges).

Environnement des équipements propriétés des collectivités

	Nombre de répondants	Pourcentage (%)
Mer	32	27,35%
Montagne	16	13,68 %
Campagne	59	50,43 %
Ville	10	8,55%
Total	117	100 %

Les équipements dont le propriétaire est une collectivité territoriale sont davantage situés à la campagne 50,43% contre 27,35% sur le littoral.

#Tourisme#Solidaire



Présentation des résultats

Zoom sur la gestion des équipements

Age moyen des différents types d'équipements ?

Age du parc (moyenne par typologie d'équipements)

Villages de vacances	1984
Centres de vacances	1971
AJ/CIS	1967
Campings	1983
Autres	1986

Il est possible d'observer que le parc est relativement âgé. Tous les équipements ont été créés entre **1970** et **1985**. Ainsi, la majorité des équipements ont entre **30** et **40 ans**. Parmi les différentes catégories d'équipements identifiés, ce sont les auberges de jeunesse qui sont les plus récentes, puisqu'elles datent en moyenne de **1990**. Toutefois, une auberge de jeunesse datant du 16ème siècle trouble la représentativité des données, et fait chuter la moyenne d'âge des auberges de jeunesse à 1967.

Qui sont les propriétaires ?

Statuts des propriétaires d'équipements

	Nombre	% observé
Association	92	33,3 %
Collectivité	111	40,2 %
Comité Entreprise	9	3,3 %
CAF	2	0,7 %
SCI	10	3,6%
Société Commerciale	31	11,2%
Entreprise individuelle	10	3,6%
EPIC	1	0,4%
Propriété des domaines	4	1,4%
Syndicat Inter-communal	6	2,2 %
Total	383	

40,2% des équipements sondés sont la propriété d'une collectivité territoriale. Ainsi, les collectivités territoriales sont les premiers propriétaires d'équipements du Tourisme Social et Solidaire, devant les associations (**33,3%** à être propriétaire).

Ces chiffres sont comparables à l'échelle nationale du réseau de l'UNAT.

Statuts des propriétaires selon les types d'équipements

	Villages de vacances	Centres de vacances	Auberges de jeunesse/CIS	Campings	Autres hébergements	Total
Association	29%	43%	19%	22%	46%	33,3%
Collectivité	32%	40%	62%	59%	40%	40,2%
Comité Entreprise	7%	0%	0%	4%	0%	3,3%
CAF	2%	0%	0%	0%	0%	0,7%
SCI	5%	3%	5%	0%	0%	3,6%
Société Commerciale	15%	8%	14%	7%	5%	11,2%
Entreprise individuelle	4%	2%	0%	4%	10%	3,6%
EPIC	1%	0%	0%	0%	0%	0,4%
Propriété des domaines	1%	2%	0%	4%	0%	1,4%
Syndicat Inter-communal	4%	1%	0%	0%	0%	2,2%

Les associations sont en majorité propriétaires de centres de vacances et d'"autres hébergements" (gîtes, refuges). Les collectivités sont quant à elles principalement propriétaires d'auberges de jeunesse et de campings.

Qui sont les propriétaires gestionnaires ?

Part des propriétaires gestionnaires

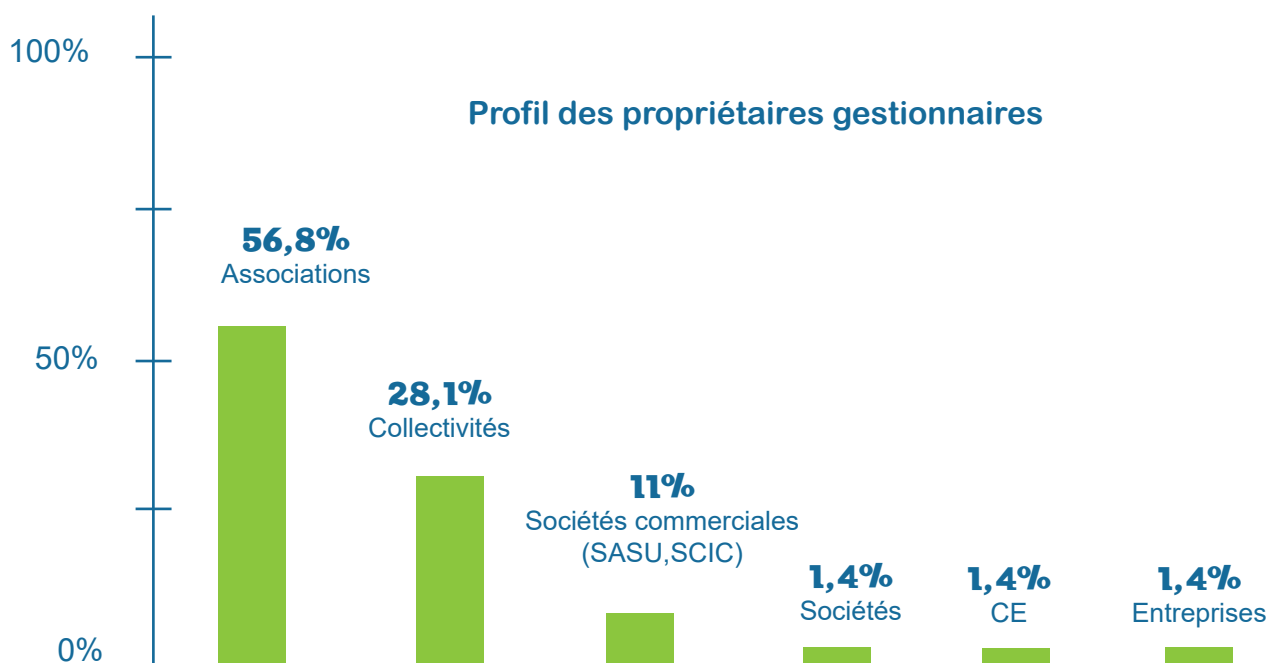
	Nombre	% observé
OUI	146	53%
NON	130	47%
Total	276	

Dans plus de la moitié des cas, les propriétaires sont également gestionnaires de leur établissement.

Profil des propriétaires gestionnaires

	Nombre	% observé
Association	83	56,8%
Collectivité locale	41	28,1%
Comité d'Entreprise	2	1,4%
Société SASU-SCIC	2	1,4%
Société commerciale (SASU - SCIC)	16	11,0%
Entreprise individuelle	2	1,4%
Total	146	100%

Ici, il est possible d'observer une spécificité du Tourisme Social et Solidaire. En effet, les propriétaires gestionnaires sont majoritairement des associations, puis des collectivités locales.



Qui sont les gestionnaires ?

Statuts des gestionnaires par type d'équipements

	Villages de vacances	Centres de vacances	Auberges de jeunesse/CIS	Camping	Autres hébergements
Association	58,2%	74,7%	81,0%	40,7%	42,1%
Collectivité	8,2%	17,2%	0,0%	44,4%	31,6%
Comité Entreprise	4,1%	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Société (SASU - SCIC)	23,0%	6,9%	14,3%	7,4%	15,8%
Entreprise individuelle	6,6%	0,0%	4,8%	7,4%	10,5%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

Lorsque le propriétaire n'est pas gestionnaire de l'équipement, ce sont principalement des associations qui gèrent les structures. Cette observation, est d'autant plus vraie concernant les auberges de jeunesse et les centres de vacances, dont la gestion relève majoritairement de la sphère associative.

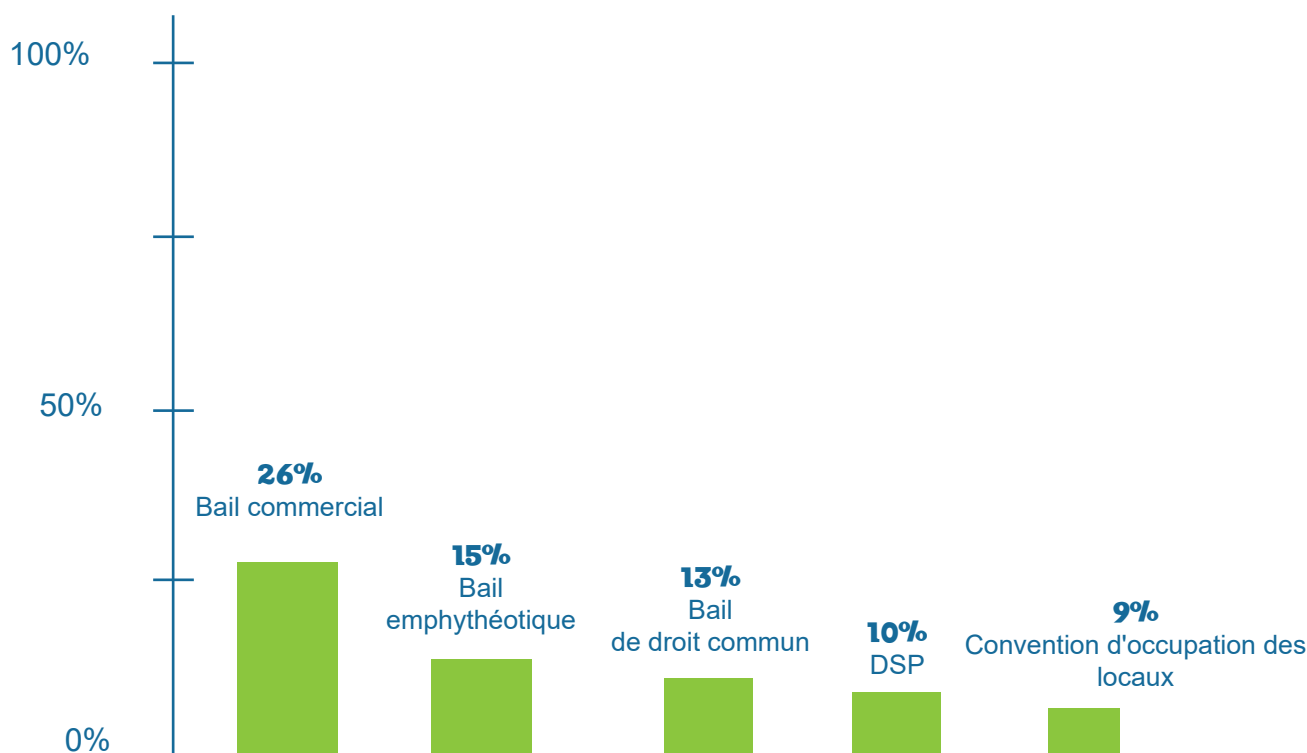
Les villages de vacances poursuivent leur évolution vers une gestion commerciale. Cette tendance s'observe également au niveau national. L'exploitation commerciale se manifeste généralement par une gestion sous SAS ou SCI détenue par les associations propriétaires.

Natures des contrats de gestion

	Nombre	% observé
Bail emphytéotique	13	15%
Bail commercial	23	26%
Convention d'occupation des locaux	8	9%
DSP	9	10%
Association de coopération inter-communale	1	1%
Bail de droit commun	12	13%
Contrat de partenariat	2	2%
Convention de concession	1	1%
Convention de gestion	6	7%
Commodat	1	1%
Bail location	3	3%
Contrat avec option d'achat	2	2%
Contrat de mise à disposition	4	4%
Convention d'occupation du terrain	1	1%
Contrat d'affermage	2	2%
En cours de rachat	1	1%
Total répondants	89	

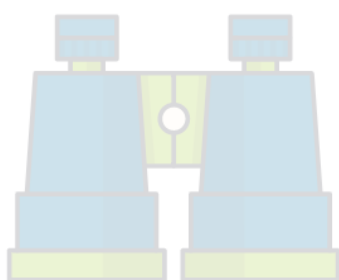
1/4 des relations gestionnaires/propriétaires sont basées sur des baux commerciaux (50% concernent les villages de vacances). 17% sont des baux emphytéotiques et 10% sont des DSP.

Principales natures des contrats de gestion*



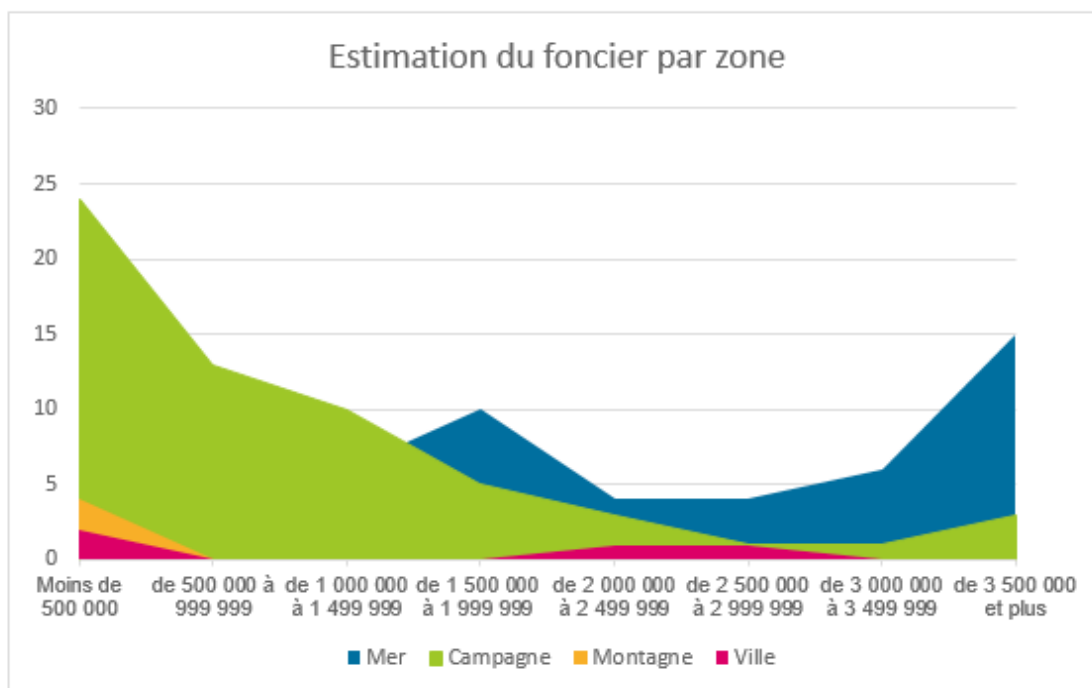
(*voir tableau précédemment affiché pour observer la liste exhaustive des différents types de contrats de gestion).

Quelles perspectives pour les exploitants ?



En moyenne, les contrats de gestion des villages de vacances prendront fin en **2024**. Les contrats de gestion des centres de vacances prendront en moyenne fin en **2029**. Ainsi, dans les prochaines années, les perspectives de renouvellement en termes de gestionnaires sont importantes. Plus de 30% des villages de vacances et 40 % des centres de vacances. pourraient connaître un changement de gestionnaire.

Estimation supposée de la valeur du foncier



Les valeurs foncières les plus élevées peuvent s'observer sur le littoral.

Estimation du foncier déclarée

	Nombre	% observé
Moins de 500 000	35	28,2%
500 000 à 999 999	19	15,3%
1 000 000 à 1 499 999	16	12,9%
1 500 000 à 1 999 999	16	12,9%
2 000 000 à 2 499 999	8	6,5%
2 500 000 à 2 999 999	5	4,0%
3 000 000 à 3 499 999	7	5,6%
3 500 000 et plus	18	14,5%
Total	124	100,0%

124 équipements ont déclaré une valeur foncière. 56,45% déclarent une valeur inférieure à 1,5 million d'euros. La moyenne en termes de superficie des bâtiments est de 2266,5 m². La moyenne en termes de superficie de terrain est de 9,2 ha.

Observation de la valeur du foncier réelle

Zone		Commune	Priz mogen m2 constructible - Ragon 10km (€/m2)	Priz mogen m2 constructible - Ragon 20km (€/m2)	
Littoral		Station Côte Basque	Anglet	258	220
		Station Landes	Capbreton	217	141
		Station Gironde	Lacanau	395	275
		Station Charente Maritime	St Pierre d'Oleron	209	162
Campagne		Entre deux mers	Fargues St Hilaire	278	269
		Dordogne	Saint Geniès	19	19
		Lot-et-Garonne	Barbaste	24	51
		Correze	Marcillac Croisille	9	14
		Creuse	Royère Vassivière	10	10
		Charente	Eymouthiers	12	42
		Haute vienne	Razes	14	40
		Vienne	Saint Rémy	27	38
		Deux sevres	Cezeray	26	44
Montagne			Laruns	20	20
			Arette	19	20
Ville		Brive La Gaillarde	Brive La Gaillarde	30	22
		Auriac	Auriac	13	16
		Mareuil	Mareuil	12	18

Ci-dessus, il est possible d'observer, suivant des zones prédéfinies, le prix moyen du mètre carré constructible en région Nouvelle-Aquitaine. Afin de pouvoir comparer les données qui ont été communiquées et les prix du "marché", les localités mises en avant ont été choisies en fonction de la répartition des répondants de cette étude, . (Voir annexe 1 : liste des répondants). Ces données sont issues du site internet www.terrain-construction.com.

Au regard du prix du mètre carré constructible, plus des deux tiers des répondants ont communiqué une estimation cohérente . Toutefois, certains sous-estiment la valeur foncière de leur équipement.

Agréments, marques, classements

	% Agréés	% Aucun	TOTAL
Villages de vacances	98%	2%	100%
Centres de vacances	95%	5%	100%
Auberges de jeunesse/CIS	99%	1%	100%
Camping	99%	1%	100%
Autres hébergements	99%	1%	100%
Total	98%	2%	100%

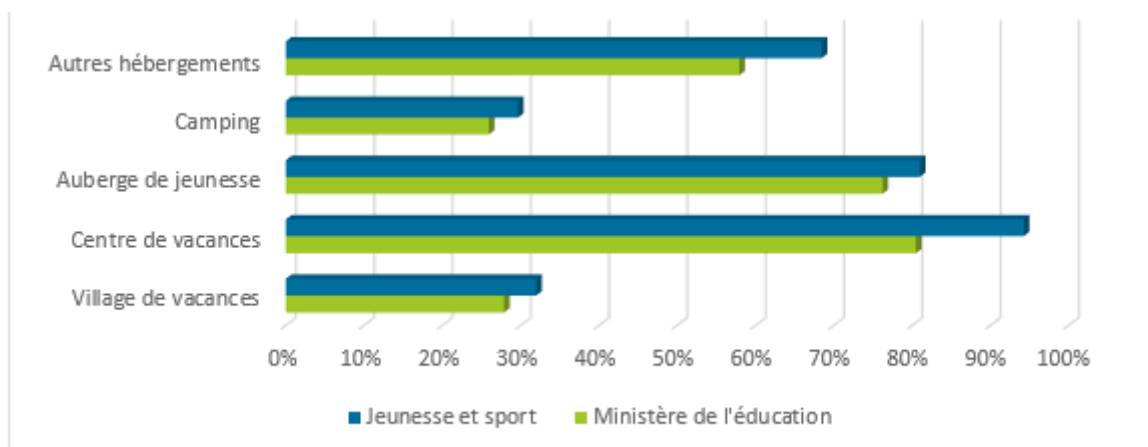
Les équipements du Tourisme Social et Solidaire détiennent à plus de 95% un agrément, une marque ou une distinction. Toutefois, ce chiffre est à modérer car certains agréments sont obligatoires dans le cadre de leurs activités.

% des agréés "Jeunesse et Sport" et "Ministère de l'Education"

	Jeunesse et Sport	Ministère de l'éducation
Villages de vacances	32%	28%
Centres de vacances	94%	80%
Auberges de jeunesse/ CIS	81%	76%
Campings	30%	26%
Autres hébergements	68%	58%
Total	61%	54%

91% des équipements répondants déclarent être agréés. 61% par Jeunesse et Sport et 54% par le Ministère de l'Education. Du fait des obligations réglementaires liées à leurs activités, ce sont les centres de vacances qui sont le plus agréés (94%). 77% d'entre eux possèdent les deux agréments. Il est possible de remarquer que la catégorie "autres hébergements" est fortement représentée. Cette forte représentation s'explique du fait que les gîtes qui ont été retenus devaient être agréés pour intégrer cette étude.

Agréments obligatoires pour l'accueil de mineurs



#Enfance#Jeunesse



Adhésion à la marque "Tourisme et Handicap"

	Nombre	%
OUI	39	14,1%
NON	237	85,9%
Total	276	100,0%



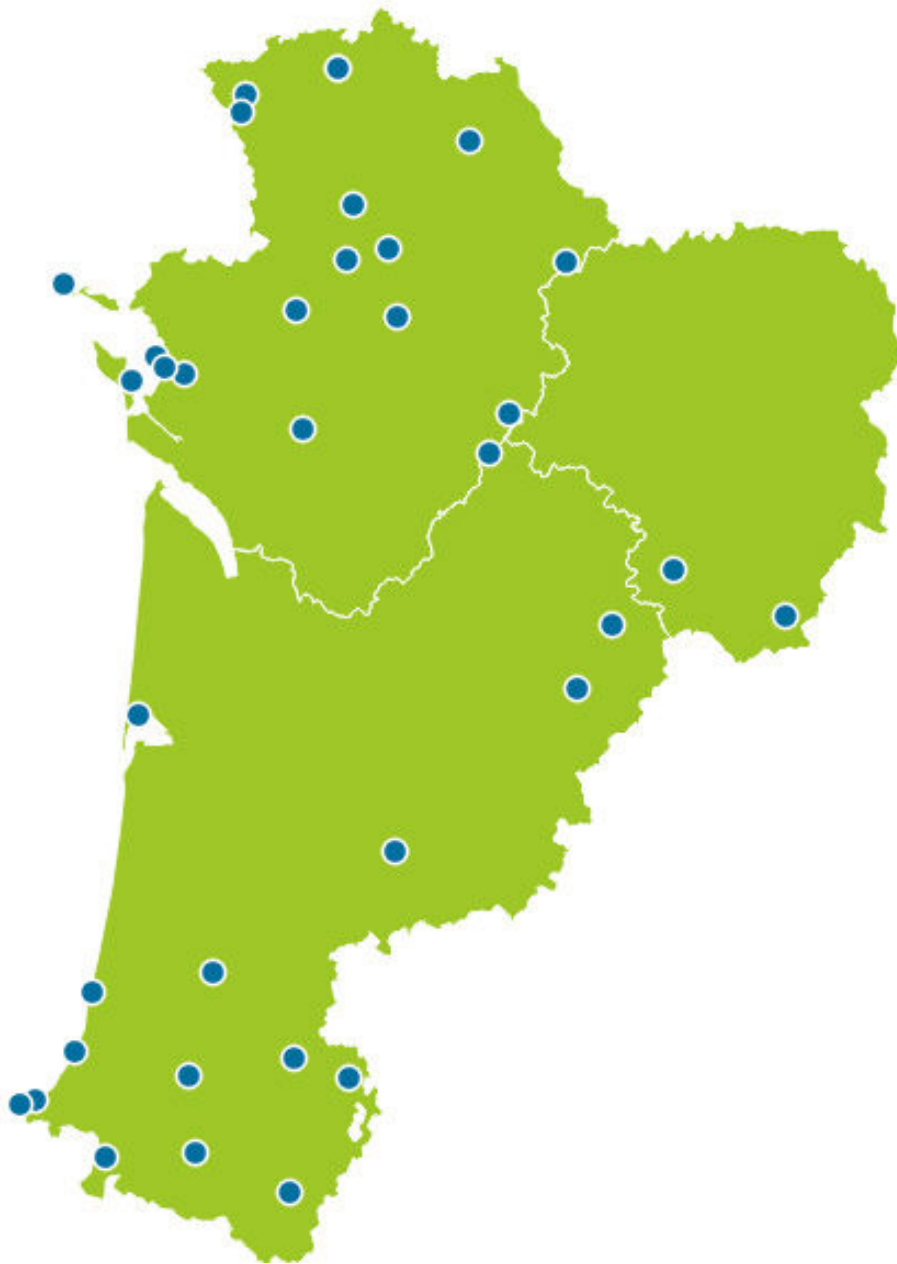
Marque "Tourisme et Handicap" par type d'hébergement

	Oui	Non	En cours	Total
Villages de vacances	15%	84%	1%	100%
Centres de vacances	9%	91%	0%	100%
Auberges de jeunesse/ CIS	8%	82%	10%	100%
Campings	4%	96%	0%	100%
Autres hébergements	26%	74%	0%	100%
Total	12%	86%	2%	

Seulement, 14,1% des équipements répondants disposent de la marque Tourisme et Handicap. Cette marque a pour objectif d'apporter une information objective et homogène sur l'accessibilité des sites et des équipements touristiques.

Tourisme & Handicap prend en compte les quatre familles de handicaps (auditif, mental, moteur et visuel) et vise à développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste. La marque va au-delà de la loi «pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» du 11 février 2005. Il est possible de constater que ce sont majoritairement les "autres hébergements" (gîtes), et les villages de vacances qui sont investis le plus dans cette démarche d'accessibilité.

Répartition des équipements labellisés Tourisme et Handicap



Cette carte permet d'observer la répartition des équipements répondants labellisés "Tourisme et Handicap". Ainsi, il est possible de constater que l'ex-Poitou-Charentes était la région comptant le plus de labellisés, suivit par l'ex-Aquitaine et enfin le Limousin. Au regard de ces observations, il est à noter qu'une stratégie de développement de la marque "Tourisme et Handicap" était menée en ex-Poitou-Charentes. Concernant la Nouvelle-Aquitaine et le territoire de l'ex-Aquitaine, l'obtention du label Tourisme et Handicap (pour deux types de handicaps) était et est toujours une obligation pour pouvoir bénéficier des aides régionales à la rénovation.

Adhésion à un programme facilitant l'accès aux vacances

	Nombre de répondants	% répondants
ANCV	215	78%
VACAF	110	40%
BSV	22	8%
Seniors en vacances	39	14%
Pas d'adhésion	58	21%



% des agréés aux dispositifs facilitant l'accès aux vacances

	ANCV	VACAF	BSV	Seniors en vacances	Pas d'adhésion
Villages de vacances	85%	49%	14%	30%	11%
Centres de vacances	72%	43%	2%	0%	28%
Auberges de jeunesse/CIS	81%	0%	14%	0%	19%
Campings	59%	26%	0%	4%	37%
Autres hébergements	0%	21%	0%	0%	0%
Total	78%	40%	8%	14%	21%

Concernant l'agrément ANCV, la majorité des équipements agréés sont des villages de vacances (85%) et des auberges de jeunesse (72%).

Concernant l'agrément VACAF, les principaux agréés sont, une nouvelle fois, les villages de vacances (49%), et les centres de vacances (43%). Le dispositif "Séniors en vacances" est essentiellement proposé dans les villages de vacances. Le dispositif qui compte le moins d'adhérents est "Bourse Solidarité Vacances".

Globalement, il est possible d'observer ici une autre spécificité des équipements du Tourisme Social et Solidaire, celle de leur engagement dans des dispositifs facilitant le départ en vacances.

Classement Atout France (% équipements classés)

	% d'équipements classés	1*	2*	3*	4*
Villages de vacances	48%	1%	9%	34%	4%
Campings	56%	7%	22%	22%	4%
Total		8%	31%	56%	8%

Le Classement Atout France est la manifestation d'une politique nationale d'amélioration de la qualité de l'offre touristique. Les clientèles touristiques sont de plus en plus exigeantes et les étoiles demeurent un repère important. Le classement par étoile garantit une qualité de service et de confort aux clients. Ainsi, il est possible de constater que les acteurs du Tourisme Social et Solidaire sont investis dans une démarche qualitative. 48% des villages vacances sont classés, et plus de 70% d'entre-eux le sont avec 3 étoiles. 56% des campings sont également classés (2 et 3* majoritairement).

#Vacances



Affiliation à un groupe et/ou un réseau

	Nombre	%Observés
OUI	193	70%
NON	83	30%
Total	276	100%

Affiliation à un groupe et/ou un réseau selon types d'équipements

	OUI	NON	TOTAL
Villages de vacances	80%	20%	100%
Centre de vacances	63%	37%	100%
Auberges de jeunesse/ CIS	90%	10%	100%
Campings	41%	59%	100%
Autres hébergements	63%	37%	100%
Total	70%	8%	

70% des équipements du Tourisme Social et Solidaire identifiés dans cette étude adhèrent à un réseau régional et/ou national. Dans le détail, ce sont les villages de vacances (80%) et les auberges de jeunesse (90%) qui adhèrent majoritairement à un réseau (FUAJ, Ethic Etapes, Ternelia, Cap France, Vacances Passions...). D'après les résultats, il est possible d'observer que les campings sont peu intégrés au sein de réseaux. Cette observation est à pondérer en fonction du ciblage qui a été fait dans le choix des campings à retenir, à savoir des équipements ruraux communaux de moins de 100 lits. Ainsi, il s'agit de petits établissements, souvent peu valorisés ou en difficulté. De fait, en plus de ces constatations, ces campings peuvent potentiellement être "isolés" du fait de leur non adhésion à un réseau. Les centres de vacances et les autres hébergements sont 63% à adhérer à un réseau (Ligue de l'enseignement, Club alpin, Gîtes de France...).

Présentation des résultats

Description de l'offre

Capacité d'accueil

Ecart type : 144,80

Moyenne 195,36

	Nombre	%
Moins de 50	36	14%
de 50 à 99	75	29%
de 100 à 199	64	25%
de 200 à 299	36	14%
de 300 à 399	19	7%
de 400 à 499	10	4%
500 et plus	18	7%
Total	258	100%

Observation de la capacité d'accueil

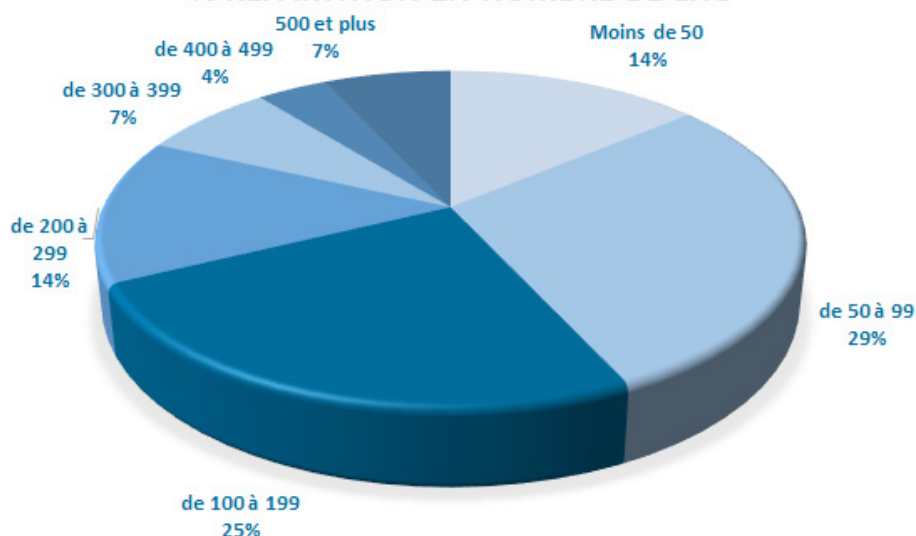
La capacité d'accueil totale du parc identifié est de 50 404 lits. Les structures du Tourisme Social et Solidaire de la région est en moyenne de 195 lits (la médiane étant de 115 lits). Il est à noter que 43% des équipements offrent une capacité d'accueil inférieure à 100 lits.

Observation de la capacité d'accueil par type d'équipements

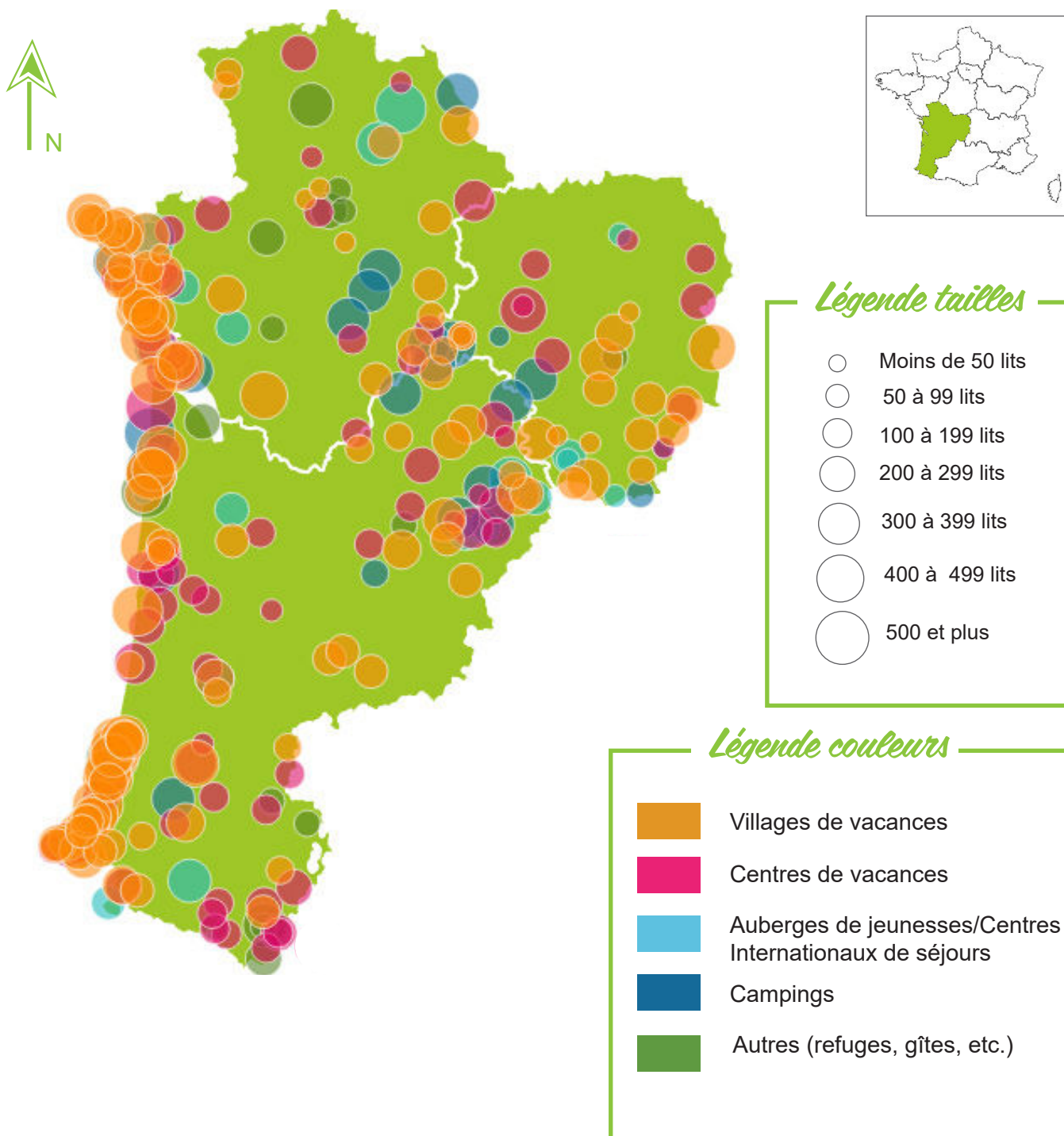
Les campings totalisent une capacité moyenne d'accueil de à 396,3 lits, suivis par les villages de vacances avec près de 275 lits. Ils concentrent plus de la moitié de la capacité d'accueil totale de l'échantillon.

	Moyenne	%
Villages de vacances	275,44	58,3%
Centres de vacances	109,6	17,7%
Auberges de jeunesse/CIS	91,62	3%
Campings	396,3	12,3%
Autres hébergements	47,95	8,7%
Total	195,4	100%

% REPARTITION EN NOMBRE DE LITS



Répartition géographique et capacité d'accueil



Cette carte représente au travers de cercles proportionnels les capacités en lits des équipements. Chaque couleur correspond à une catégorie d'équipement. Plus les cercles sont larges, plus l'équipement compte de lits. Ainsi, il est possible d'observer que ce sont les établissements situés sur le littoral qui comptent le plus de lits. Cette carte confirme également le fait que les villages de vacances et les centres de vacances sont les structures aux capacités d'accueil les plus importantes. Enfin, il est possible de souligner une concentration assez importante de lits entre la Dordogne et le Limousin.

Nombre de lits en moyenne par type d'hébergements

	Lits en chambres - 4 lits	Lits en chambres +4 lits	Lits en appart -4lits	Lits en appart +4 lits	Lits en gîtes/ bungalows -4 lits	Lits gîtes/ bungalows +4 lits
Villages de vacances	160,18	49,19	179,16	164,67	206,89	260,35
Centres de vacances	54,73	70,90	7,00	0,00	17,60	52,30
Auberges de jeunesse/CIS	52,54	33,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Campings	170,00	0,00	0,00	0,00	97,50	150,66
Autres hébergements	18,63	45,75	0,00	10,50	25,75	26,66

(% lits en dur)

Capacité moyenne des chambres

	%
Lits en chambres -4lits	34 %
Lits en chambres + 4 lits	16 %
Lits en appart - 4 lits	3 %
Lits en appart +4 lits	12,3 %
Lits en gîtes/bungalows -4 lits	8,7 %
Lits en gîtes/bungalows +4 lits	
Total	100 %

La majorité des lits en dur sont situés en chambre/ appartement/bungalow de moins de 4 lits, majoritairement dans les villages de vacances.

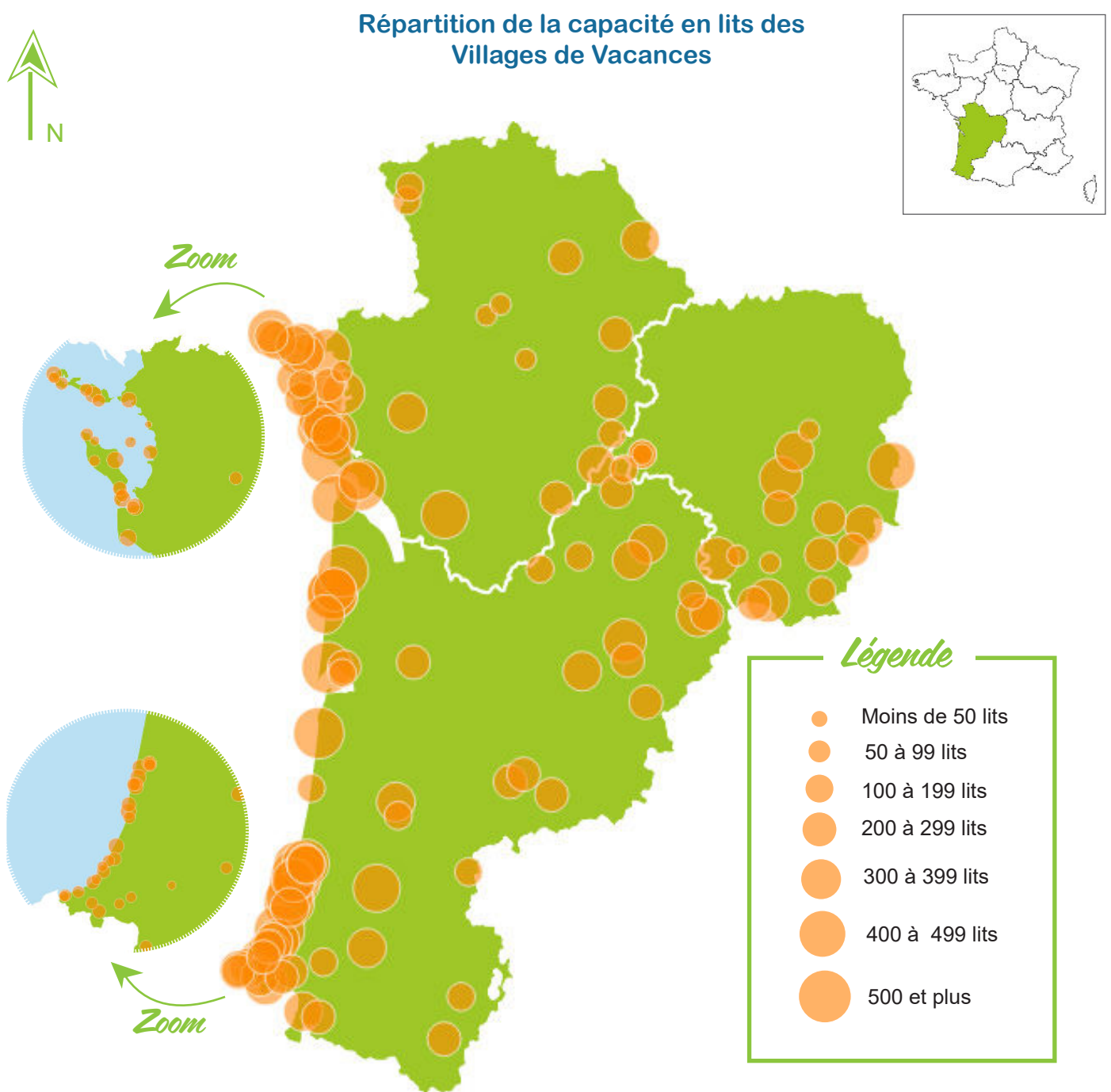
Les auberges de jeunesse qui proposent historiquement des chambrées plus collectives, transforment leur modèle en diminuant le nombre de lits par chambre. En moyenne, les auberges de jeunesse comptent 51,39% de leurs lits en chambre de moins de 4 lits, contre 27,54% en chambre de plus de 4 lits). 50% des centres de vacances répondant continuent de proposer majoritairement des chambres à plus de 4 lits.

Proportion d'équipements et "lits accessibles"

En matière d'accessibilité les équipements proposent en moyenne entre 4 et 8 lits adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Plus de 52 % sont aux normes et détiennent l'attestation d'accessibilité.

	Nombre	%
OUI	130	52%
En cours	60	24%
Non réponse	59	24%
Total	249	100%

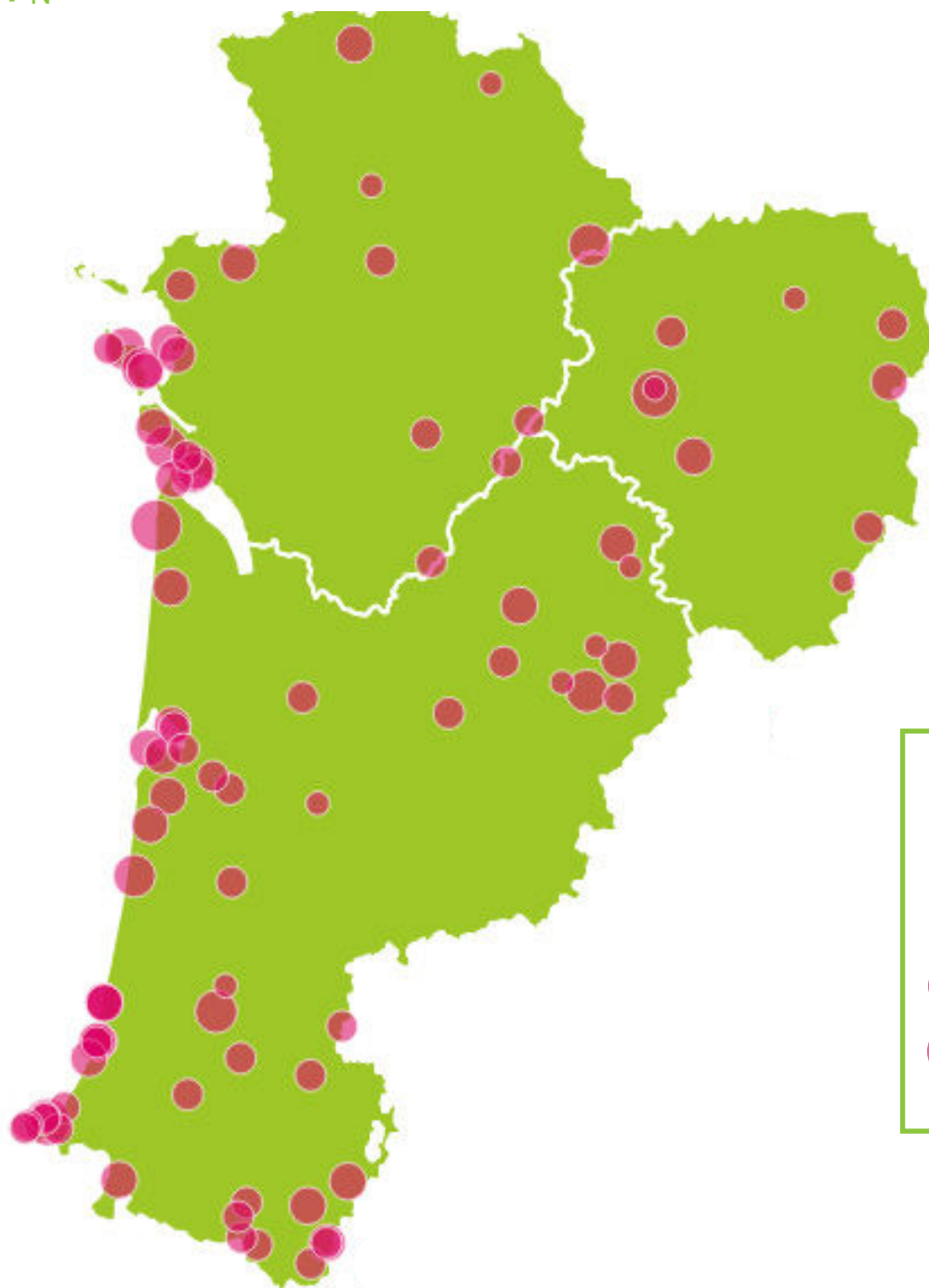
Répartition spatiale et capacité de lits par type d'hébergement



En termes d'hébergement touristique, ce sont les villages de vacances qui représentent la majeure partie de l'offre TSS de la région. Il est possible d'observer une forte concentration des établissements sur le littoral, mais l'arrière pays, notamment la Dordogne et le Limousin sont également très investis. Les villages de vacances offrent généralement une capacité d'accueil assez importante, avec en majorité des équipements proposant des capacités de 300 à plus de 500 lits.



Répartition de la capacité en lits des Centre de Vacances

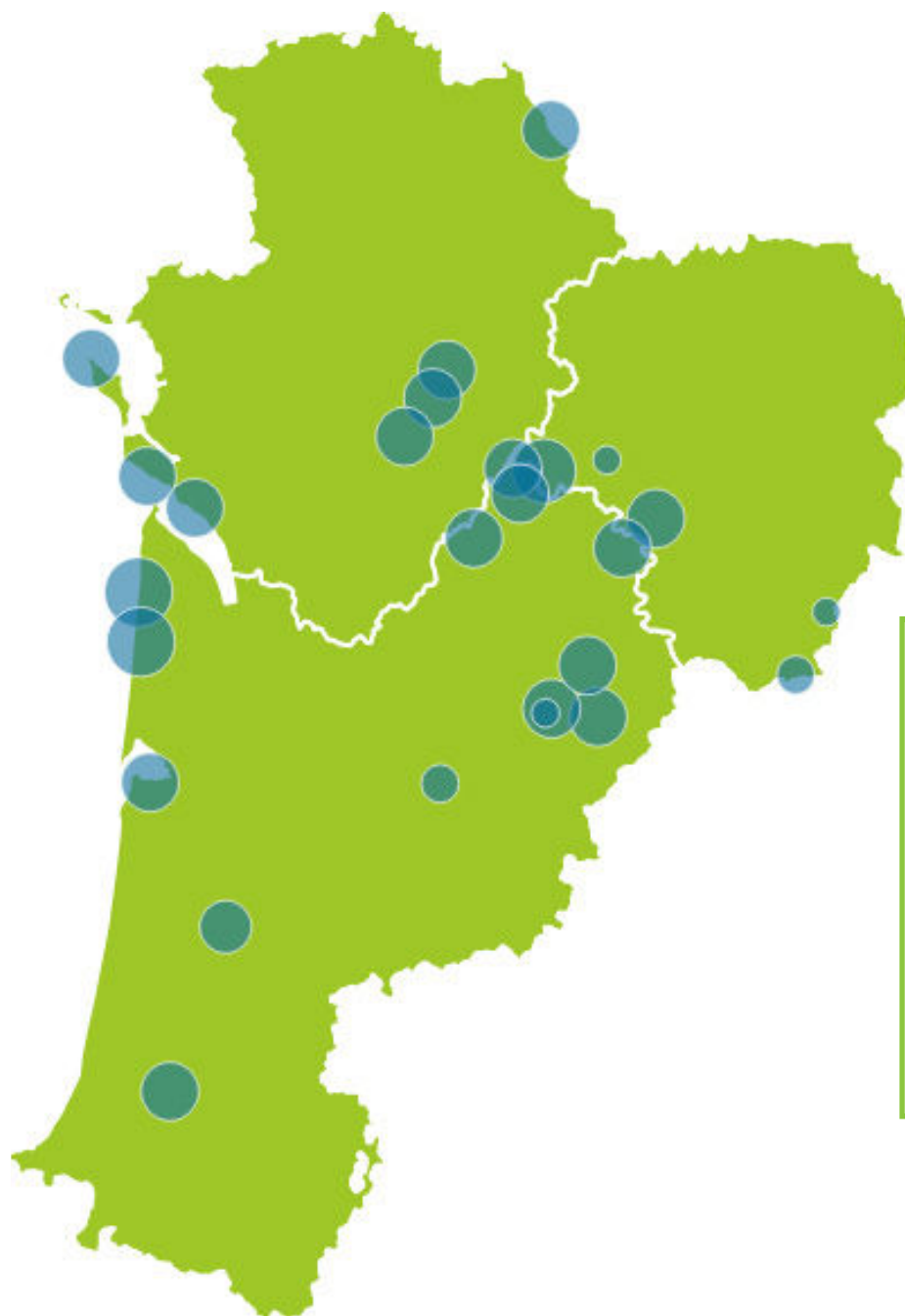


Légende

- Moins de 50 lits
- 50 à 99 lits
- 100 à 199 lits
- 200 à 299 lits
- 300 à 399 lits
- 400 à 499 lits

Derrière les villages de vacances, les centres de vacances concentrent une part importante de la capacité en lits du TSS en Nouvelle-Aquitaine. Le Tourisme Social et Solidaire se caractérise historiquement par une forte représentation des acteurs de l'accueil collectifs de mineurs. Ainsi, cette spécificité s'observe ici. Les centres de vacances se concentrent eux aussi en majorité sur le littoral, avec un arrière pays également investis. Ils proposent des capacités en lits plus réduites que les villages de vacances.

Répartition de la capacité en lits des campings



Légende

- Moins de 50 lits
- 50 à 99 lits
- 100 à 199 lits
- 200 à 299 lits
- 300 à 399 lits
- 400 à 499 lits
- 500 et plus

Dans cette étude, seuls les campings associatifs ou les campings municipaux ruraux de 100 lits maximum, ont été retenus. La moyenne de lits des campings est de presque 400 lits, la plus importante de toutes les catégorie d'hébergements retenues.

Répartition de la capacité en lits des auberges de jeunesse/CIS



Légende

- Moins de 50 lits
- 50 à 99 lits
- 100 à 199 lits
- 200 à 299 lits

Les auberges de jeunesse et les centres internationaux de séjours proposent des capacités de lits plus réduites que les autres catégories d'hébergements. Les plus petits points correspondent généralement à des auberges de jeunesse. Elles se concentrent majoritairement dans des centres urbains de villes moyennes ou à proximité de métropôles (La Rochelle, Pau, Bordeaux, etc.). Les CIS, eux, offrent des capacités de lits souvent supérieures aux auberges de jeunesse (plus gros points sur la carte). A l'inverse ils se situent majoritairement en milieu rural.

Répartition de la capacité en lits de la catégorie "autres hébergements"



Légende

- Moins de 50 lits
- 50 à 99 lits
- 100 à 199 lits
- 200 à 299 lits

La catégorie "autres" intègre les gîtes et refuges. Les gîtes se situent généralement en milieu rural et proposent une capacité de lits assez réduite (environ 50 lits en moyenne), sauf certains qui se distinguent par des capacités d'accueil plus élevées, notamment ceux situés sur le littoral. Les refuges, eux, proposent souvent de petites voir très petites capacités, et sont situés en montagne (petits points au niveau du massif Pyrénéen, et dans les hauts plateaux du Limousin).

Caractéristiques de l'offre : prestations et services

La formule " pension complète " est majoritairement proposées dans les centres de vacances, les auberges de jeunesse et les villages vacances. La location représente plus de 2/3 de l'offre (2% des structures proposant de la location "sèche" offrent tout de même un forfait restauration avec un service de plats à emporter ou de traiteur pour les groupes, notamment). Les prestations de location "sèche" concernent essentiellement les campings, qui proposent très peu de pension complète et demi-pension. Il en est de même pour la catégorie " autres hébergements ".

Equipements proposés par les établissements

	OUI		NON	
	Nombre	%	Nombre	%
Restauration	191	69,2	85	30,8
Snack	49	17,8	227	82,2
Salle d'animation	200	72,5	76	27,5
Terrain de sport	137	49,6	139	50,4
Aire de jeux aménagée	110	39,9	166	60,1
Garderie enfants	24	8,7	252	91,3
Club enfant	59	21,4	217	78,6
Club adolescent	59	21,4	217	78,6
Bar	87	31,5	189	68,5
Discothèque	8	2,9	268	97,1
Piscine couverte	27	9,8	249	90,2
Piscine plein air	78	28,3	198	71,7

Remarques : 80% des équipements répondant proposent aussi des salles d'animation et/ou de classes.

Offre de restauration

Plus de **69%** des équipements répondants proposent une offre de restauration, des salles d'animation/ de classes. 88% proposent les prestations avec une offre de demi-pension ou pension-complète. **145 équipements** proposent des séjours avec pension complète et/ou demi-pension. En plus de la restauration collective, plus de **17% des équipements** proposent aussi un snack. 61% de snacks sont concentrés dans les villages vacances.

Pension complète et demi-pension

	Nombre	%
Non réponse	0	0,0%
Pension complète	184	66,7%
Demi pension	152	55,1%
Location	193	69,9%
Total	276	

Seulement **25% des villages de vacances** proposent exclusivement de la location.

Plus de la moitié des équipements, proposent la pension complète.

	Pension complète	Demi-pension	Location
Villages de vacances	65,6%	55,7%	79,5%
Centres de vacances	93,1%	65,5%	46,0%
Auberges de jeunesse/ CIS	66,7%	76,2%	61,9%
Campings	3,7%	7,4%	100,0%
Autres	42,1%	47,4%	84,2%
Total	66,7%	55,1%	69,9%

60% des établissements répondant proposent une formule "tout compris" qui intègre les animations (clubs enfants/ados/activités sur site).

Animation incluse

	Nombre	%
OUI	138	76,7%
NON	42	23,3%
Total	180	55,1%

Période d'activité

Période d'ouverture et de fermeture

	Nombre	%
Non réponse	8	2,9
Toute l'année	118	42,8
Fermé une partie de l'année	150	54,3
Total	276	100,0

Mois de fermeture

	Nombre	%
Janvier	143	95 %
Février	130	87 %
Mars	106	71 %
Avril	44	29 %
Mai	23	15 %
Juin	11	7 %
Juillet	2	1 %
Août	10	7 %
Septembre	14	9 %
Octobre	49	33 %
Novembre	122	81 %
Décembre	142	95 %
Total	150	

Durée de fermeture par environnement

Environnement de l'équipement	Durée de fermeture (semaines)
Mer	22,67
Montagne	15,88
Campagne	22,56
Ville	24,54
Total	21,4

Plus de **42% des équipements** sont ouverts toute l'année. Les équipements sont majoritairement fermés de l'automne au printemps, lorsque la demande de séjours est moins importante.

La durée moyenne de fermeture des équipements une partie de l'année est de **22,1 semaines**.

36% des équipements ferment plus de 6 mois. Ce sont les auberges de jeunesse qui ferment le moins longtemps, suivi des campings.

En corrélant le nombre de semaines de fermeture avec l'environnement des équipements, il est possible de constater que ce sont les structures situées en montagne qui ferment le moins longtemps dans l'année (15,88 semaines). Ensuite, ce sont les équipements situés en campagne (22,56), suivis des équipements en bord de mer (22,67) et en milieu urbain.

Ces observations sont intéressantes dans la mesure où elles permettent de constater que les "entre-saisons" sont importantes. Les hébergements de montagne sont plébiscités en hiver, mais l'attrait de la montagne pendant le printemps et l'été est de plus en plus grand. Contrairement à ce qu'il serait permis de penser, les établissements situés en campagne ne sont pas ceux qui ferment le plus longtemps, du fait que la campagne soit attractive toute l'année, que le tourisme de proximité et les courts-séjours se développent de plus en plus. En somme, ce sont les structures de bord de mer pour qui la saisonnalité est la plus marquée.

Publics accueillis

	Nombre	%
Familles	200	75,2
Seniors	146	54,9
Groupes enfants et jeunes 18ans	156	58,6
Groupes jeunes 18-25ans	157	59,0
Groupes d'adultes	204	76,7
Scolaires	123	46,2
Séminaires	103	38,7
Total	266	

Publics accueillis

75% des équipements répondant accueillent majoritairement des familles et des groupes d'adultes. 59% d'entre-eux accueillent principalement des groupes d'enfants et jeunes. Les séminaires sont plus développés dans les villages de vacances et les auberges de jeunesse.

Publics accueillis par type d'équipements

	Familles	Seniors	Groupes enfants et jeunes -18ans	Groupes de jeunes 18-25ans	Groupes d'adultes	Scolaires	Seminaires
Villages de vacances	88,5%	68,9%	36,9%	29,5%	77,0%	28,7%	49,2%
Centres de vacances	44,8%	31,0%	92,0%	48,3%	73,6%	79,3%	25,3%
Auberges de jeunesse/CIS	85,7%	61,9%	66,7%	76,2%	81,0%	57,1%	57,1%
Campings	74,1%	44,4%	25,9%	55,6%	55,6%	3,7%	3,7%
Autres	78,9%	52,6%	94,7%	52,6%	73,7%	31,6%	42,1%
Total	75,2%	54,9%	58,6%	59,0%	76,7%	46,2%	38,7%

Les observations qui peuvent être faites concernant ce tableau sont similaires à celles émises grâce à la précédente illustration. Ce tableau permet tout de même de souligner une évolution de clientèle dans les auberges de jeunesse, de plus en plus fréquentées par des familles.

Durée des séjours

Durée de séjours

	Nombre	%
Non réponse	21	7,6%
A la semaine	255	92,4%
Plus d'une semaine	233	84,4%
Cours séjour	233	84,4%
Week-end	205	74,3%
A la nuit	11	4,0%
Total	276	

Plus de 92% des équipements enregistrent une majorité de séjours à la semaine. Les courts séjours (moins de 4 jours) se développent, 84% des équipements accueillent des clients en courts séjours (moins de 4 jours) et plus de 74% en week-ends. Les locations à la nuitée restent minoritaires.

Ces observations sont cohérentes avec la tendance générale qui s'exprime dans le fait que les gens partent moins longtemps, mais plus régulièrement (pour ceux qui le peuvent).

Durée de séjours par types d'équipements

	A la semaine	Plus d'une semaine	Court séjour	Week-end	A la nuit
Villages de vacances	91,1	91,0	84,4	71,3%	12,3%
Centres de vacances	97,7	82,8	82,8	72,4%	12,6%
Auberges de jeunesse/CIS	71,4	76,2	90,5	90,5%	28,6%
Campings	88,9	81,5	81,5	66,7%	25,9%
Autres	78,9	63,2	89,5	94,7%	47,4%
Total	92,4	84,4%	84,4%	74,3%	4,0%

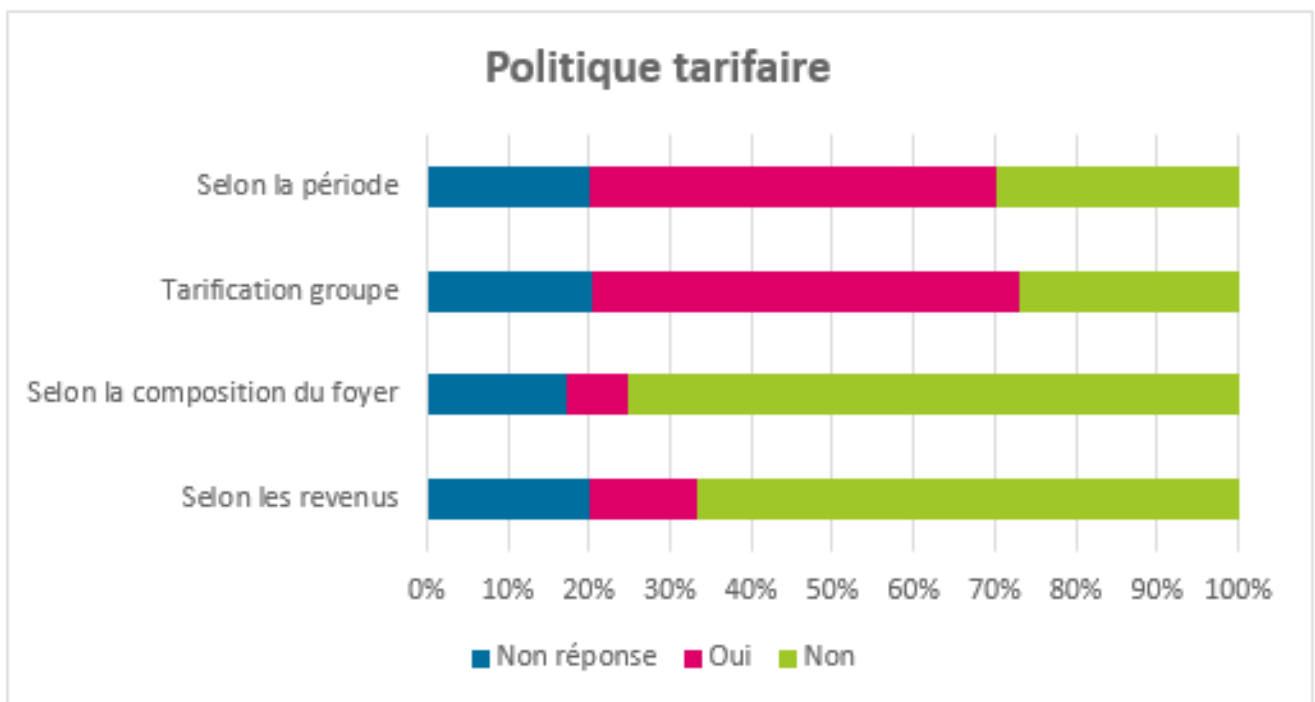
Ce sont les villages de vacances et les centres de vacances qui enregistrent le plus de longs séjours (au delà d'une semaine). Les auberges de jeunesse sont plus enclines aux courts séjours et week-ends, à l'exception des auberges situées sur le littoral qui enregistrent une proportion plus élevée de longs séjours.

Politique tarifaire : observations générales

Politique tarifaire

	Non réponse	OUI	NON
Selon les revenus	21,0%	15,9%	63,0%
Selon la composition du foyer	20,3%	13,4%	66,3%
Tarifification groupe	19,9%	58,0%	22,1%
Selon la période	20,7%	52,2%	27,2%

Plus de 58% des équipements appliquent une tarification dite « de groupe ». Seulement 16% tiennent compte des revenus dans leur politique tarifaire. Seuls 13,4% tiennent compte de la composition du foyer.



Détail de la politique tarifaire par types d'équipements

Selon les revenus

	Non réponse	OUI	NON	TOTAL
Villages de vacances	9,8%	13,9%	76,2%	100,0%
Centres de vacances	16,1%	6,9%	77,0%	100,0%
Auberge de jeunesse/ CIS	23,8%	0,0%	76,2%	100,0%
Campings	37,0%	7,4%	55,6%	100,0%
Autres	10,5%	0,0%	89,5%	100,0%

Selon la composition du foyer

	Non réponse	OUI	NON	TOTAL
Village de vacances	13,1%	18,9%	64,8%	96,7%
Centres de vacances	26,4%	5,7%	70,1%	102,3%
Auberges de jeunesse/CIS	23,8%	0,0%	76,2%	100,0%
Campings	29,6%	29,6%	40,7%	100,0%
Autres	21,1%	5,3%	84,2%	110,5%

Les villages vacances sont les plus nombreux à tenir compte des revenus et de la composition du foyer dans leur politique tarifaire. Il est à noter que les prix des séjours des centres de vacances du Tourisme Social et Solidaire intègrent généralement les aides aux départs des comités d'entreprise, collectivités...

Selon la période

	Non réponse	OUI	NON	TOTAL
Villages de vacances	13,1%	72,1%	11,5%	96,7%
Centres de vacances	25,3%	33,3%	43,7%	102,3%
Auberge de jeunesse/ CIS	19,0%	57,1%	23,8%	100,0%
Campings	29,6%	33,3%	37,0%	100,0%
Autres	21,1%	31,6%	57,9%	110,5%
Total	20,7%	52,2%	27,2%	

La majorité des équipements mettent en place une tarification selon la période.

Tarification de groupe

	Non réponse	OUI	NON	TOTAL
Villages de vacances	12,3%	61,5%	23,0%	96,7%
Centres de vacances	26,4%	64,4%	11,5%	102,3%
Auberges de jeunesse/CIS	9,5%	81,0%	9,5%	100,0%
Campings	29,6%	18,5%	51,9%	100,0%
Autres	21,1%	47,4%	42,1%	110,5%
Total	19,9%	58,0%	22,1%	

Tous les types d'équipements appliquent une tarification adaptée aux groupes.

#Vacances



Plus de la moitié des hébergements concrétisent les réservations en directe. 25% disposent ou passent par une centrale de réservation.

Les outils de réservation en ligne et les centrales de réservation sont moins utilisés par les centres de vacances. 30% des villages de vacances et des auberges de jeunesse font appel à leurs partenariats avec des relais institutionnels locaux et/ou départementaux pour le remplissage de leurs équipements.

Circuits de commercialisation

	Nombre	%obs
Non réponse	26	9,4%
En direct	117	42,4%
Réservation en ligne	46	16,7%
Centrale de réservation	32	11,6%
Partenariat/Adhésion réseau commercial	28	10,1%
Partenariat relais institutionnels locaux/départementaux	39	14,1%
Autres	0	0,0%
Total répondants	276	

Circuits de commercialisation par type d'équipements

	Non réponse	En direct	Réservation en ligne	Centrale de réservation	Partenariat réseau commerciaux	Partenariat relais institutionnel	Autres
Villages de vacances	8,5%	87,3%	62,7%	39,0%	23,7%	32,2%	0,8%
Centres de vacances	5,6%	89,9%	24,7%	14,6%	16,9%	15,7%	1,1%
Auberges de jeunesse	19,0%	81,0%	42,9%	28,6%	14,3%	33,3%	0,0%
Campings	22,2%	77,8%	18,5%	7,4%	11,1%	18,5%	0,0%
Autres	4,8%	90,5%	23,8%	19,0%	4,8%	4,8%	0,0%
Total	9,4%	42,4%	16,7%	11,6%	10,1%	14,1%	0,0%

Il est possible de constater une augmentation de la commercialisation des séjours sur des outils de réservations en ligne tel que Booking, Vente Privée, etc. Les villages de vacances sont la catégorie d'hébergements qui utilisent le plus ces outils.

Fréquentation en nuitées

Fréquentation nuitées

	Fréquentation 2017		Evolution par rapport à 2016		
	Moyenne	Médiane	Augmentation	Diminution	Stable
Villages de vacances	20784	16060	44,4%	27,8%	27,8%
Centres de vacances	8730	6500	30,8%	29,2%	40,0%
Auberges de jeunesse/CIS	10964	7696	43,8%	25,0%	31,3%
Campings	10628	10422	36,4%	9,1%	54,5%
Autres	6301	3000	46,7%	20,0%	33,3%

205 équipements ont indiqué le nombre de nuitées enregistrées en 2017 dans leurs établissements. Durant cette année, ils ont enregistré 14 403 nuitées en moyenne. Toutefois, d'importantes disparités sont observables selon les types d'équipements. Tous disent avoir constaté une augmentation des nuitées en 2017 ou une stabilité de leur activité.

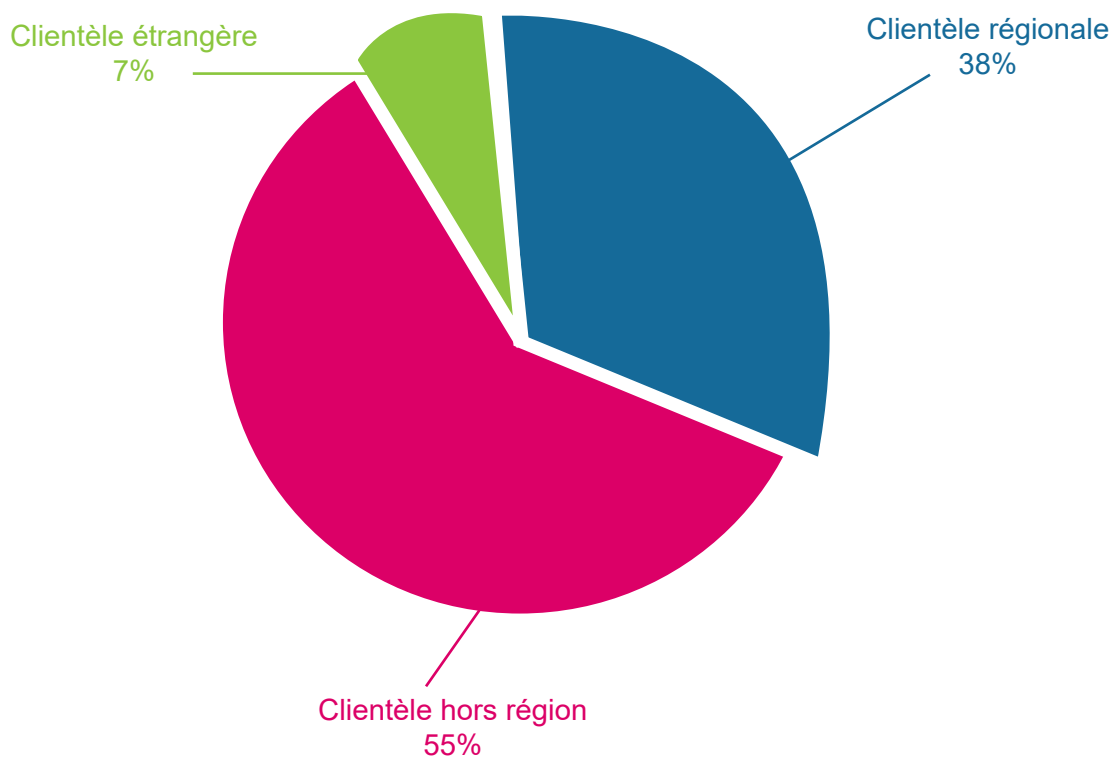
Représentation en % des types de publics accueillis

	Moyenne
Familles	49,8%
Individuels	35,8%
Groupes	31,6%
Groupes d'enfants jeunes -18 ans	56,0%
Groupes de jeunes +18ans	22,3%

Les publics accueillis sont essentiellement des familles, des groupes d'enfants et jeunes et des individuels. Les clientèles principales des villages vacances et des centres de vacances.

La clientèle régionale représente près de 40% des clientèles accueillies dans les équipements interrogés. La clientèle étrangère reste minoritaire dans les établissements du TSS, même à l'échelle nationale, le public étranger ne représente que 8,7% des établissements TSS (Source : memento du tourisme 2018).

Origine de la clientèle



Mettre photo

Travaux effectués durant les 5 dernières années

Types de travaux engagés durant les 5 dernières années

	Nombre	%
Non réponse	99	35,9
Mise aux normes	58	21,0
Rénovation	54	19,6
Economie d'énergie	5	1,8
Création-Extension	22	8,0
Autres	8	2,9
Pas de travaux	30	10,9
Total	276	100

53 % des équipements ont déclaré avoir réalisé des travaux durant les 5 dernières années. **35,9%** n'ont pas répondu sur cette question. Seuls **10,9%** déclarent ne pas avoir engagé de travaux.

Les obligations de la loi de 2015 sur les Etablissements Recevant du Public ont considérablement orientées les établissements sur des travaux de mise en conformité. Les travaux effectués concernaient majoritairement de la mise aux normes liée à des obligations en termes d'accessibilité et de sécurité. Les travaux d'extension et/ou de création ont été minoritaires.

Montant des travaux durant les 5 dernières années

Type d'équipement	Montant des travaux (€)	Nombre de répondants	Montant moyen des travaux (€)	Montant aides publiques obtenues (€)	Part des aides sur les montants des travaux
Village de vacances	39 542 559	46	859 621	1 417 800	3,59 %
Centre de vacances	20 728 129	37	560 220	6 270 400	30,25 %
Auberges de jeunesse/ CIS	2 620 816	9	291 202	443 000	16,90 %
Campings	2 957 000	8	369 625	255 000	8,62 %
Autres hébergements	1 300 500	7	185 786	4000	0,31 %
Total	67 149 004	107	627 561	8 390 200	12%

Sur 117 équipements qui ont réalisé des travaux sur les cinq dernières années, 107 ont indiqué un montant total mobilisé de l'ordre de 67,1 millions d'euros, soit une moyenne de 627 561 € par équipement. 28 équipements ont indiqué avoir bénéficié d'aides publiques, à hauteur de 12% du montant total de leurs projets en moyenne. 23 répondants ont indiqué les partenaires financeurs les ayant accompagné dans leurs travaux. Les premiers partenaires cités sont le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et les départements (12 fois). Puis, l'ANCV a été cité 8 fois, suivit par les collectivités locales (5 fois), la CAF (4 fois), l'Agence de l'eau (2 fois), et l'Union Européenne au travers du programme LEADER (1 fois). Les travaux étant en grande partie exécutés ou programmés avant la fusion des régions, il est possible de constater que 91,6% des aides du conseil régional ont concerné les établissements situés en ex-Aquitaine, et qu'environ 46%, des aides des collectivités et départements ont été accordées en ex-Poitou-Charentes.

Travaux à venir durant les 5 prochaines années

Travaux envisagés durant les 5 prochaines années

144 équipements ont répondu qu'ils réaliseraient des travaux durant les 5 prochaines années. Les projets de travaux concerneront majoritairement de la rénovation et de la mise aux normes. Il est à noter que certaines structures parlent de rénovation dans le cadre de mise aux normes.

	Nombre	%
Non réponse	132	47,8
Mise aux normes	27	9,8
Rénovation	69	25,0
Economie d'énergie	2	0,7
Création-Extension	6	2,2
Autres	9	3,3
Pas de travaux	13	4,7
Projet non définit	18	7
Total	276	100

Emprise au sol des équipements



85,7% des équipements ont une emprise inférieure à **10ha**. 57% des équipements ont une superficie de moins de **2ha**. La superficie médiane des bâtiments est de l'ordre de **1301m²**. Les 3/4 des équipements d'une superficie supérieure à 20ha se situent en campagne. Les équipements d'une superficie inférieure à 20ha se situent généralement sur le littoral et en montagne.

		Mer	Montagne	Campagne	Ville
Moins de 5ha	126	42%	6%	49%	2%
Moins de 10ha	42	48%	0%	50%	2%
Moins de 20 ha	12	42%	0%	58%	0%
Moins de 30 ha	5	0%	0%	80%	20%
Moins de 40 ha	2	100%	0%	0%	0%
Moins de 60 ha	1	0%	0%	100%	0%
Plus de 60 ha	8	0%	0%	100%	0%

Présentation des résultats

Impacts socio-économiques

Assujettissement à la TVA

Assujettissement à la TVA

	Moyenne	%
Non réponse	45	16,3
OUI	91	33,0
NON	127	46,0
Partiellement	13	4,7
TOTAL	176	100

33% des répondants indiquent être assujettis à la TVA. Il s'agit à plus de 48% de villages de vacances et à 33% de campings. Les centres de vacances et les auberges de jeunesse restent majoritairement non fiscalisés.

	Non réponse	OUI	NON	Partiellement	TOTAL
Villages de vacances	14,4%	48,3%	31,4%	5,9%	100,0%
Centres de vacances	21,3%	14,6%	60,7%	3,4%	100,0%
Auberges de Jeunesse/ CIS	4,8%	28,6%	66,7%	0,0%	100,0%
Campings	22,2%	33,3%	40,7%	3,7%	100,0%
Autres	9,5%	28,6%	52,4%	9,5%	100,0%
TOTAL	16,3%	33,0%	46,0%	4,7%	100,0%

Observation de l'emploi

Emplois permanents

	Nombre	%
Moins de 3	104	51,7
de 3 à 5	52	25,9
de 6 à 9	23	11,4
de 10 à 14	6	3,0
de 15 à 29	12	6,0
30 et plus	4	2,0
TOTAL	201	100%

Les équipements emploient en moyenne **6,32** équivalents temps plein (ETP) permanents. Plus de la moitié d'entre eux emploient moins de 3 ETP. La médiane est de 2,14 ETP.

Emplois saisonniers

	Nombre	%
Moins de 6	108	56,3
de 6 à 9	40	20,8
de 12 à 17	20	10,4
de 18 à 23	14	7,3
de 24 à 29	4	2,1
30 et plus	6	3,1
TOTAL	192	100%

Les équipements emploient **8,81** équivalents temps plein (ETP) saisonniers en moyenne. Plus de la moitié d'entre eux emploient moins de 6 ETP saisonniers. La médiane est de 5 ETP en moyenne.

Nombre d'emplois par types d'équipementss

	Nombre ETP permanents	Nombre ETP saisonniers
Villages de vacances	8,29	8,04
Centres de vacances	5,23	11,58
Auberges de jeunesse/CIS	4,78	3,20
Campings	3,75	11,59
Autres	1,62	0,75

Les centres de vacances et les villages de vacances sont les structures pourvoyant le plus d'emplois, suivi par les campings.

Formation des salariés

Formation des salariés

	Nombre	%
OUI	111	97,4
NON	3	2,6
TOTAL	114	100

Formation des saisonniers

	Nombre	%
OUI	71	98,6%
NON	1	1,4%
TOTAL	72	100%

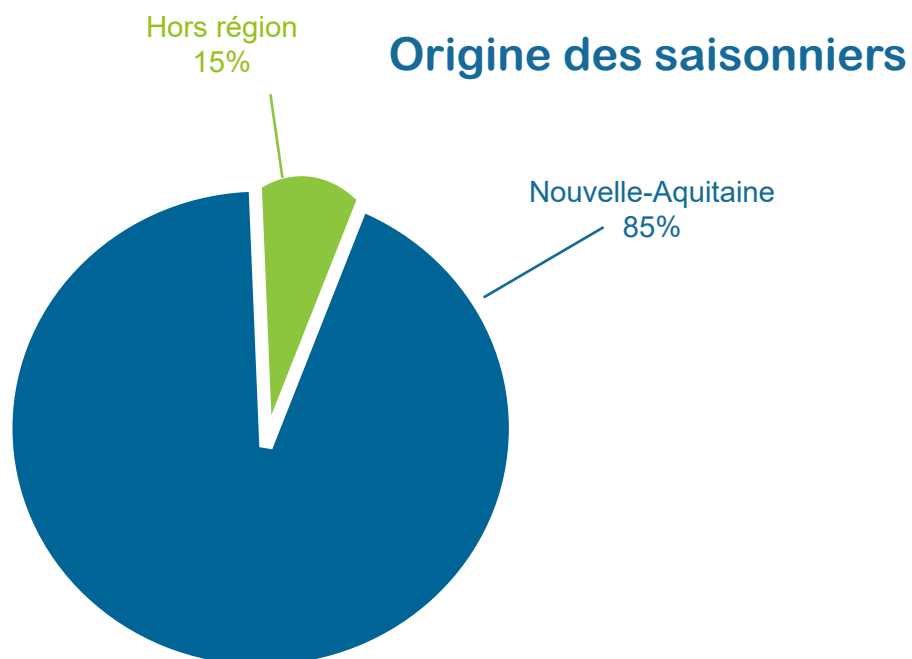
26% des enquêtés ont répondu à la question "formation des saisonniers". Parmi eux, 98% indiquent proposer des formations liées à l'hygiène et/ou la cuisine et la sécurité. Peu d'établissements donnent accès à des formations liées à la qualité de l'accueil (15%) et à l'animation (5,6%). La répartition est similaire concernant la formation des salariés permanents.

Ce sont les villages vacances (29%) qui forment le plus leurs salariés, qu'ils soient permanents ou saisonniers (principalement cuisine et/ou l'hygiène).

Types de formations proposées

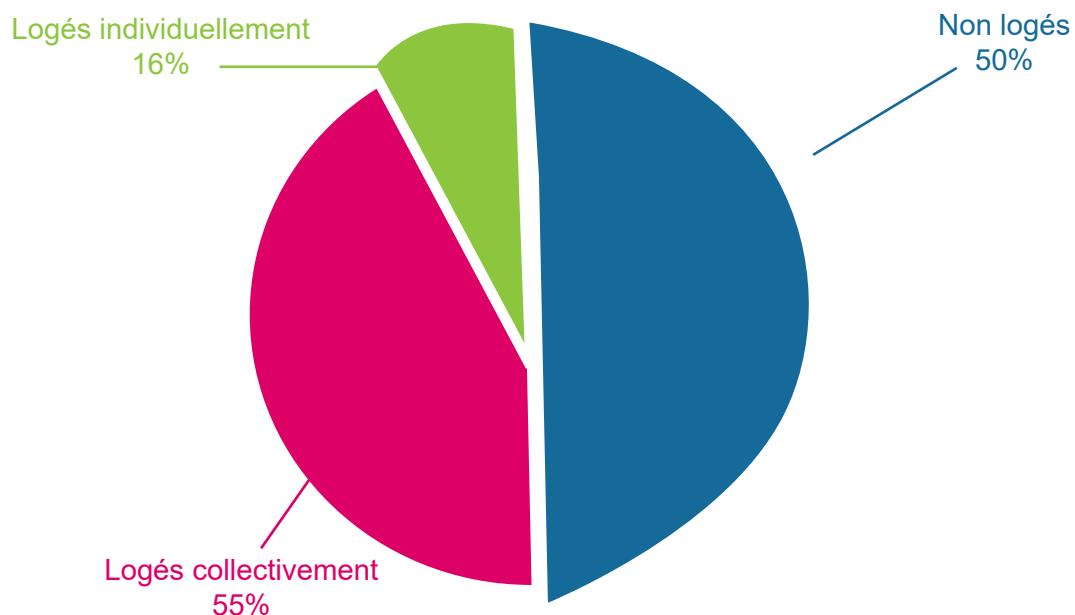
	Formation des salariés		Formation des saisonniers	
	Nombre	%	Nombre	%
Cuisine/Hygiène	65	57,0%	45	62,5%
Accueil	27	23,7%	11	15,3%
Sécurité	53	46,5%	31	43,1%
Entretien	37	32,5%	25	34,7%
Animation	6	5,3%	4	5,6%
Sportive	3	2,6%	0	0,0%
Autres	5	4,4%	2	2,8%
Total répondants	114		72	

Zoom sur l'emploi saisonnier



85 % des saisonniers sont originaires de la région Nouvelle-Aquitaine, avec une forte proportion de saisonniers locaux en milieu rural.

Hébergement des saisonniers



50% des saisonniers ne sont pas logés sont au sein de l'équipement dans lequel ils travaillent. La question du logement est souvent cruciale lors des entretiens de sélection. De fait, ce chiffre s'explique en partie par le fait qu'une majorité de saisonniers habitent à moins de 50 km de leur lieu de travail durant la saison estivale. Les professionnels du TSS font majoritairement l'effort de loger leurs saisonniers, bien que cette mise à disposition de logements puisse induire une réduction du nombre de lits touristiques.

#job#saisonniers



Chiffres d'affaires 2017

	Nombre de lits moyen	Chiffre d'affaires moyen en 2017	CA moyen/lit	Nombre de répondants
Villages de vacances	290	910 788 €	3 141 €	96
Centres de vacances	114	405 118 €	3554 €	57
Auberges de Jeunesse/CIS	97	381 628 €	3934 €	18
Campings	258	267 303 €	1036 €	9
Autres	47	79 580 €	1693 €	14
TOTAL	217	632 779 €	2916 €	194

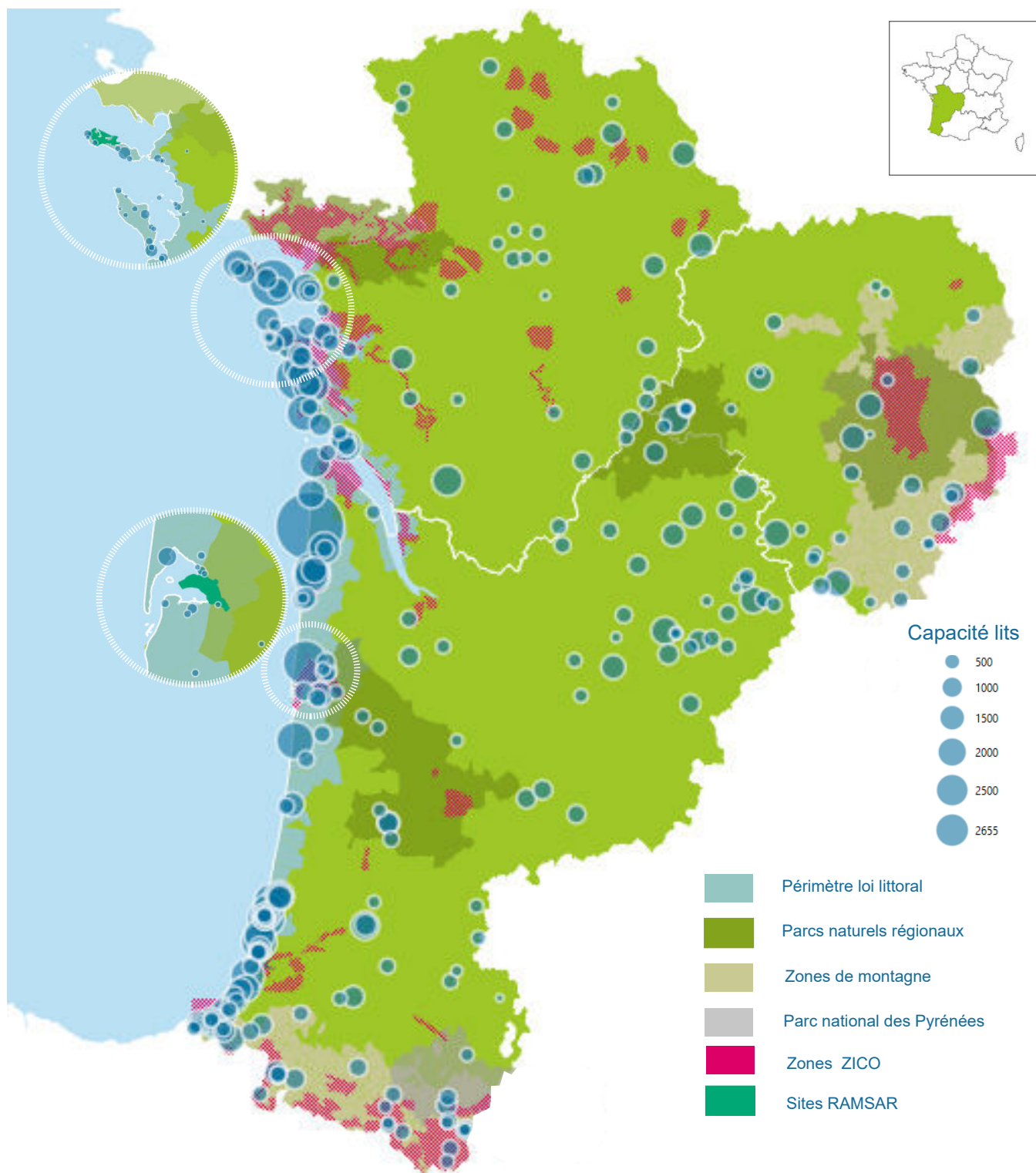
Les 194 répondants ont enregistré en 2017 un chiffre d'affaires de 632 779 € par équipement en moyenne. Ce qui représente un chiffre d'affaires moyen par lit de l'ordre de 2 916 €. Toutefois, ce chiffre est fortement contrasté selon les types d'équipements.

	Chiffre d'affaires 2017		Evolution du CA comparée à 2016		
	Moyenne	Mediane	Augmentation	Diminution	Stable
Villages de vacances	910 788	647819	47,1%	18,4%	34,5%
Centres de vacances	405118	285000	26,0%	32,0%	42,0 %
Auberges de Jeunesse/CIS	381628	287746	57,1%	28,6%	14,3%
Campings	267303	126370	80,0%	20,0%	0,0%
Autres	79580	60000	54,5%	27,3%	18,2%

Il est possible de constater une augmentation du chiffre d'affaires entre 2016 et 2017. Seuls les centres de vacances semblent avoir un chiffre d'affaires stable, qui tend cependant vers la diminution pour une partie des équipements.

Présentation des résultats

Démarches qualité et environnement



La carte thématique ci-dessus présente la répartition des équipements répondants en mettant en évidence leur capacité en lits. Au même titre que les cartes précédemment observées, un cercle correspond à un équipement et son diamètre témoigne de sa capacité d'accueil. Plus le cercle est large, plus l'hébergement dispose de lits. Une fois de plus, il est possible de constater une forte présence d'équipement sur le littoral. Aussi, une importante part des équipements touristiques de cette étude sont soumis aux obligations de la loi littoral de 1986. Il est également possible de constater qu'une partie des équipements sont situés au sein de parcs naturels régionaux, en zone de montagne, dans le parc national des Pyrénées, ou à proximité de zone de conservation (sites RAMSAR et Zones d'Intérêts pour la Protection des Oiseaux). Ainsi, dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de souligner les enjeux environnementaux auxquels doivent répondre ces équipements touristiques : préservation des milieux, de la biodiversité, sensibilisation à l'environnement, etc.

Démarches qualité, démarches durable

Démarches environnementales

	Nombre	%
Non réponse	72	26,1%
OUI	73	26,4%
NON	131	47,5%
TOTAL	276	100%

26,4% des équipements sont engagés dans une démarche environnementale.

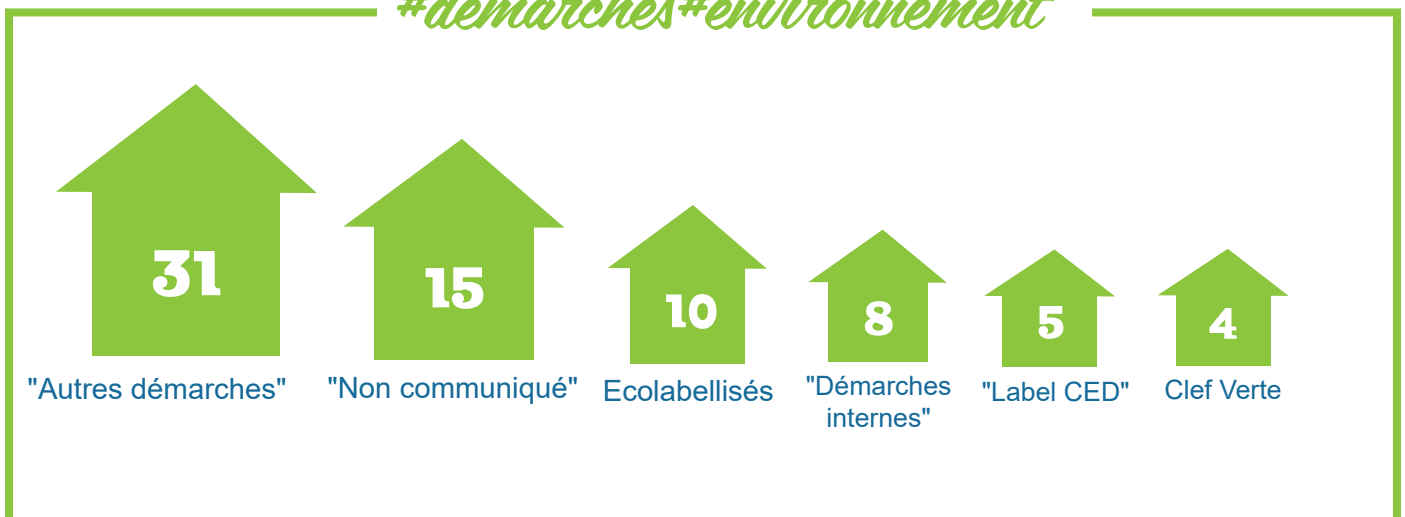
La plupart des établissements engagés sont membres de l'UNAT Nouvelle Aquitaine et/ou font partis d'un réseau qui intègre une démarche environnementale interne (tel que CAP France avec le label Chouette Nature) ou des démarches certifiantes comme CED.

Démarche qualité par équipement

	Non réponse	OUI	NON
Villages de vacances	28,7%	25,4%	45,9%
Centres de vacances	18,4%	34,5%	47,1%
Auberges de Jeunesse/CIS	19,0%	38,1%	42,9%
Campings	44,4%	7,4%	48,1%
Autres	21,1%	10,5%	68,4%

20% des répondants oeuvrent en faveur d'une alimentation durable au sein de leurs équipements : bio ou circuits courts.

#démarches#environnement



Parmi les spécificités des acteurs du Tourisme Social et Solidaire il est possible de compter la dynamique collaborative qu'ils instaurent avec les acteurs et prestataires locaux des territoires dans lesquels ils s'implantent. Cette dynamique collaborative s'exprime bien entendu dans un souci de praticité. Il est plus aisé de faire appel au charpentier local qu'à une entreprise autre, il est plus sécurisant d'employer un saisonnier "du coin", etc.

Toutefois, cette dynamique relève également d'un réel engagement. En effet, il est par exemple possible de citer l'Auberge de Jeunesse Otellia à Blanquefort en Gironde, qui a développé un haut niveau de collaboration dans le cadre de la transition durable du petit déjeuner de l'auberge de jeunesse. Ainsi, les confitures servies dans l'établissement sont confectionnées par un ESAT (Etablissement Service d'Aide par le Travail) qui emploie des personnes en situation de handicap, le fromage est fourni par la fromagère de la commune qui travaille en circuit courts, le pain est confectionné par les élèves en CAP boulangerie du CAF local, etc. Cette dynamique collaborative s'exprime aussi dans l'animation des équipements, à ce titre les centres Médocains de l'UCPA, font appel à l'association locale Ecoacteurs en Médoc en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation à l'environnement des vacanciers.

Entre autres, il est possible d'observer ici une partie de l'ADN des hébergeurs du TSS. Aussi, en vue de l'élan responsable et collaboratif qui se développe dans la société, il est possible d'interroger le rôle précurseur des acteurs du TSS dans le champs de l'économie touristique.

L'identification des friches

Un enjeu de territoire

L'identification des friches : quels enjeux ?

"Une friche est un terrain précédemment exploité (champ, prairie, verger, vigne, jardin...), abandonné par l'Homme et colonisé par une végétation spontanée (espèces héliophiles, rudérales). Cette zone sans occupant humain actif n'est plus cultivée, productive ni même entretenue, mais des activités marginales peuvent s'y étendre si ses parties restent accessibles : pâturage, cueillette, braconnage, chasse ou pêche et autres activités.

Par analogie, on parle de friche touristique, les équipements à vocation de séjours vacances laissée à l'abandon ou non exploitée..

La définition ci-dessus permet d'entrevoir certains enjeux liés à la présence de friches. La friche est un indicateur historique et économique dans le paysage. Elle est rarement bien accueillies au sein d'un territoire. En effet, elle est synonyme de déprise économique, surtout dans les territoires ruraux. De plus, elle peut être source de nuisances, parfois même de mise en danger d'autrui. Qui plus est, "l'entretien" minimum d'une friche a un coût.

Aussi, la réhabilitation des friches est un vrai enjeu de territoire. Qui plus est, le succès de la réhabilitation des friches, notamment industrielles, ne cesse de croître. La région Nouvelle-Aquitaine en compte d'ailleurs quelques exemples phares, la caserne Niel à Bordeaux entre autre. Sur le plan touristique, de nombreux châteaux, moulins, grottes, églises, sont réhabilités. Ces lieux souvent majestueux, champêtres ou insolites, participent à la diversité et à la singularité de l'offre touristique du territoire. Ils génèrent et canalisent des flux touristiques. De plus, la réhabilitation de ces espaces apporte une solution à la pression foncière et à l'étalement urbain. Enfin, notre époque se caractérise également par un élan et une mobilisation citoyenne de plus en plus forte sur le territoire et pour le territoire. Ainsi, partout en France, il est possible d'observer des initiatives citoyennes visant à la reconversion de lieux à l'abandon dans un but solidaire, culturel, etc. C'est par exemple le cas d'un ancien centre de vacances à Dolus d'Oléron en Charente-Maritime, réhabilité par les habitants de la commune en un lieu culturel et festif.

Les friches touristiques offrent de belles perspectives de développement ou de reconversion dans un contexte de développement touristique durable et solidaire. Il faut impérativement mobiliser les acteurs locaux et les porteurs de projets pour que celui-ci se concrétise. C'est pourquoi, dans le cadre de cette étude, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a commencé à identifier les friches qui avaient un usage touristique et pourraient le retrouver, ou celles qui pourraient avoir un usage touristique.

A ce jour, l'UNAT Nouvelle-Aquitaine a contacté via e-mail les 153 EPCI de la région, et également l'ensemble des comités départementaux du tourisme ou agence d'attractivité et de développement touristique. Lorsque cela été possible, ce sont les services de développement économique et les services d'urbanisme qui ont été ciblés. Parfois, la demande a été relayée auprès des offices de tourisme.

Cette première prise de contact constitue un "premier jetté de filet". Mais de nombreuses sources et acteurs n'ont pas encore été mobilisés : offices de tourisme, GIP littoral, etc.

Ainsi, il serait nécessaire de constituer un cahier des charges, qui définissent avec précisions la méthodologie, les acteurs à mobiliser, le niveau de renseignements et de détails attendus dans cet inventaire, qui mériterait de faire l'objet d'une étude à part entière. En effet, un niveau de renseignement élevé doit être obtenu pour accompagner au mieux d'éventuels porteurs de projets, ou pour favoriser l'émergence d'initiatives.

Cette première prise de contact, a déjà permis d'identifier une quinzaine de friches. Plusieurs acteurs/territoires se sont montrés très coopératifs et favorables à la réalisation de cet inventaire qui fait échos à des démarches locales déjà engagées dans ce sens qui pourraient être mutualisés. Les territoires ruraux, ou les villes moyennes ont exprimé un intérêt d'autant plus important.

Résultats

Actuellement, **23 EPCI ont répondu**. Il s'agit de communes, de communautés de communes et d'agglomérations. 2 organismes départementaux du tourisme ont répondu : Corrèze Tourisme, et l'Agence d'attractivité et de Développement Touristique Béarn Pays Basques.

Ces 1ères réponses identifient **30 friches** de natures différentes (*voir tableau annexe 4*):

- **8 friches industrielles**
- **2 friches commerciales**
- **11 friches touristiques** (anciens campings communaux, centres de vacances, villages de vacances)
- **7 friches religieuses** et appartenant au patrimoine historique (églises, châteaux, etc.)
- **2 friches "autres"** (terrains privés, étangs, prairies qui font l'objet d'études d'opportunités)

Avec un taux de réponse d'environ 19,6 %, il a été possible d'identifier une vingtaine de friches, dont 11 sont des hébergements touristiques (*voir tableau annexe 5*), et plusieurs autres pourraient être valorisées sur le plan touristique. Bien sûr, la mutabilité de ces friches sera à évaluer, et toutes ne seront pas réhabilitables, toutefois, ces chiffres laissent imaginer un nombre important de sites à l'abandon sur le territoire.

Parmi les répondants :

- **36 %** nous ont redirigé vers un autre contact
- **40%** nous ont répondu spontanément, avec les connaissances qu'ils avaient du territoire
- **16 %** nous ont apporté ou proposé une réponse organisée, qui a fait ou fera l'objet d'un partage de connaissances entre plusieurs services et/ou personnes.
- **12%** ont demandé plus d'informations et ce sont montrés ouverts à la collaboration
- **8%** ont déjà entamé une démarche d'inventaire ou ont déjà mener des études de faisabilité/opportunité sur les espaces qu'ils avaient identifié.

Ainsi, ces chiffres soulignent la disposition des collectivités locales à participer à cette démarche et à collaborer. Ces chiffres mettent aussi en évidence que cet inventaire demande un cadre défini et une concertation multi-acteurs. L'enjeu sera notamment d'identifier les services qui peuvent répondre aux requêtes de cette étude. Il est par exemple apparu que certains départements ont déjà réalisé des inventaires similaires.



Centre de vacances La Giboire - l'Ile d'Oléron (17)

Conclusions de l'étude

Enjeux et préconisations

Au termes de cette étude, il est possible de constater qu'une partie des résultats obtenus sont cohérents et similaires avec ceux présentés par le cabinet d'études Somival en 2012.

D'après l'inventaire réalisé, la Nouvelle-Aquitaine compte 51 millions de lits TSS, soit 18,73% de l'offre nationale. La majeure partie des équipements du TSS s'inscrivent sur le littoral et en campagne.

Les acteurs du TSS oeuvrent au maintien d'un parc moderne et qualitatif. Ils travaillent à l'élaboration d'une offre touristique accessible à tous, dans le respect de l'environnement et en collaboration avec les acteurs des territoires. Il a été observé que les acteurs du TSS ont investis plus de 67 M€ au cours des 5 dernières années et qu'ils poursuivront leurs investissements dans les prochaines années. Dans le cadre de ces travaux, il s'agissait, et s'agira principalement de rénovation et/ou de mise au normes.

Dans les 10 prochaines années, plus de 30% des villages de vacances et 40% des centres de vacances, seront confrontés à la fin de leurs contrats de gestion. Ainsi, ces renouvellements en termes de gestion représentent un défi majeur concernant la pérennité et le maintien d'un tourisme sociale et solidaire, notamment sur les zones touristiques privilégiées. En complément de ces observations, il est également nécessaire de souligner que la majorité des friches identifiées dans une première phase de repérage, sont d'anciens centres de vacances.

In fine, les premiers bénéficiaires du TSS, sont les familles, les enfants et les jeunes. Aussi, dans une société qui perd ses repères, le temps des vacances et un temps de sensibilisation et d'éducation qui permet, de se retrouver en famille, de respirer, de s'ouvrir aux autres, etc. Dans cette optique, les acteurs du TSS, peuvent et doivent être mobilisés pour dessiner le futur du tourisme et des territoires.

Préconisations

De l'observation à l'action

PRECONISATION N°1 : valoriser l'observation pour mieux accompagner les hébergeurs du TSS vers l'amélioration et la modernisation de leurs équipements.

Objectifs

1/ Apporter une meilleure lisibilité aux différentes aides et dispositifs existants.

2/ Accompagner les structures pour faciliter leurs démarches de rénovation et/ou de qualification de l'équipement (classement, labélisation, marque...).

Contenu de l'action

- Identifier l'ensemble des dispositifs et aides financières aux études, à la rénovation, et à la création des équipements.
- Identifier l'ensemble des classements, labélisations, marques, afin de créer un référentiel qualité thématique (classement étoiles, environnement, accessibilité, marque Valeurs Parc...) et précis, (coût, critères de qualification...).
- Organiser des rencontres réunissant la Région Nouvelle-Aquitaine, les départements, les partenaires financiers (la Caisse des Dépôts, l'ANCV, Banque des Territoires, Epargne solidaire etc.), le réseau France Active, et les hébergeurs touristiques du TSS afin d'échanger, de privilégier les témoignages, et de lever les freins.
- Inciter les structures accompagnées à adhérer auprès de l'ANCV, VACAF, BSV, afin de favoriser le départ de tous.
- Soutenir les démarches collectives d'accompagnement – à l'accueil de publics ciblés (personnes handicapées, seniors, étrangers...) - environnementales (économie d'énergie, réduction des déchets et du gaspillage alimentaire...).

PRECONISATION N°1 : valoriser l'observation pour mieux accompagner les hébergeurs du TSS vers l'amélioration et la modernisation de leurs équipements.

Objectifs

1/ Observer régulièrement le poids économique des hébergements du TSS en Nouvelle-Aquitaine, et leurs évolutions (modèle économique, offres, formes, prestations, clientèles, etc.).

2/ Inventorier les établissements en sommeil et/ou à l'abandon (friches), afin d'étudier la possibilité d'une reprise ou d'une transformation de l'activité.

3/ Accompagner les projets touristiques sur les territoires.

Contenu de l'action

- Intégrer l'ensemble des équipements du TSS à l'outil d'observation de l'UNAT Nouvelle-Aquitaine pour oeuvrer en complémentarité du comité régional du tourisme.
- Inventorier les friches touristiques de la région en collaboration avec les différents acteurs de territoire.
- Accompagner les propriétaires et les opérateurs touristiques dans l'aboutissement des projets de réhabilitation des friches

PRECONISATION N°3 : réaffirmer le départ de tous comme un enjeu social mais également économique.

Objectifs

1/ Valoriser et soutenir les dispositifs d'aides et d'accompagnements aux vacances pour tous.

2/ Réaffirmer les bienfaits des vacances : découverte, acquisition de l'autonomie, le vivre ensemble, la récréation de l'individu...

3/ Soutien au développement économique des équipements en favorisant des projets

Contenu de l'action

- Réaffirmer les bienfaits des vacances par des actions de promotion et de communication (Exemple campagne "#en vacances" portée par le réseau UNAT et des partenaires nationaux).
- Communiquer sur les dispositifs d'aides au départ en vacances (Destin'action, chantiers d'insertion, Colosolidaire...), et sur les acteurs de l'accompagnements au départ (Vacances et familles, Vacances Ouvertes, associations caritatives...).
- Soutenir et promouvoir les classes de découvertes et les colonies de vacances, pour remédier à la baisse de séjours enregistrés par les équipements spécialisés dans l'accueil de mineurs.
- Etude d'opportunité sur le développement d'offres touristiques sur les « ailes de saisons » qui répondraient aux envies et besoins de différents publics (seniors, thermo-ludisme, écotourisme, etc.)

Etat des lieux des équipements du Tourisme Social
et Solidaire. de Nouvelle-Aquitaine.
Etude réalisée par l'UNAT Nouvelle-Aquitaine avec
le soutien de la région Nouvelle-Aquitaine.
2018-2019.

